



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 mars 2021**

Question n°1

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller communautaire.

1°) Note synthétique de présentation :

Dans un courrier en date du 15 février 2021, Monsieur Luc SCHRIVE nous informe de sa décision de démissionner du Conseil Communautaire.

Son remplaçant sera la première personne de sexe masculin dans la liste s'étant présentée avec Madame Claire LAPEYRONIE.

Le Conseil communautaire prend acte de cette décision et de l'installation de Monsieur Hervé GINOT, conseiller communautaire.

Jean Christian REY : On passe au premier point qui concerne l'installation d'un nouveau conseiller communautaire suite à la démission de Monsieur Luc SCHRIVE. C'est Monsieur Hervé GINOT ici présent, entre Stéphane MOUCHETANT et Ghislaine DE VERDUZAN. Bienvenue.

Ce point ne se vote pas.

Question n°2

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Motion de soutien à la candidature de la Drôme Sud pour accueillir deux réacteurs d'EPR de Seconde Génération1°) Note synthétique de présentation :

L'histoire du carrefour entre le Gard, la Drôme, le Vaucluse et l'Ardèche, depuis près de 50 ans s'écrit avec celle de l'énergie nucléaire, un domaine de haute technologie générant 18 000 emplois directs et indirects sur le bassin étendu de Tricastin-Marcoule. Il génère des centaines de millions d'euros pour l'économie locale et assure le développement du territoire.

La Loi Climat-Energie, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone définissent les objectifs et priorités d'actions du Gouvernement en matière d'énergie. Il s'agit de répondre aux enjeux de demain, entre autres ceux de la sécurité d'approvisionnement, de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de la baisse de la consommation d'énergie primaire - en particulier fossile -, de la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie.

Ainsi, le décret PPE paru le 21 avril 2020 prévoit qu'EDF propose au Gouvernement la construction de réacteurs « nouvelle génération » à haut niveau de sûreté, de puissance et répondant aux performances environnementales exigées. La construction d'un tel « grand chantier » viendrait en compensation de la fermeture éventuelle des réacteurs 900 MW de notre territoire et mobiliserait plus de 7 000 salariés avec de forts impacts sur l'activité et l'économie locales.

Les élus du Gard rhodanien réunit en conseil communautaire tiennent aujourd'hui à apporter leur soutien à la candidature du territoire Sud Drôme pour l'accueil d'un double réacteur d'EPR de seconde génération qui présente un grand nombre d'atouts décisifs :

- Contacts avancés pour l'acquisition d'une **réserve foncière** techniquement validée de 135 hectares au nord du site du Tricastin, extensible à l'intérieur de la clôture ORANO et libre d'utilisation,
- Un lieu d'implantation géographique en bordure du **canal Donzère-Mondragon** et une digue aux normes de robustesse post Fukushima assurant une très grande sécurité,
- Une **situation géographique la plus méridionale** assurant l'équilibre du réseau électrique entre les régions Sud (PACA), Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, notamment pour permettre le développement des énergies renouvelables intermittentes, mais aussi l'accès aux pays du Sud de l'Europe,
- Un territoire d'accueil Tricastin-Marcoule disposant de **compétences réelles, avancées et même exceptionnelles** en termes d'énergie nucléaire, en particulier dans la production d'électricité, enrichissement, valorisation, recherche et innovation avec la présence de nombreux acteurs majeurs et prestataires (EDF, Orano, Framatome, CEA, PME spécialisées...) dans un rayon de 150 km, une offre de formation avec des campus, des BTS, lycées et CFA dédiés à la spécialité « nucléaire » en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Sud et des clubs d'entreprises très actifs dans le domaine du nucléaire,

- Un site actuel qui bénéficie de l'**acceptation forte des populations** (enquête BVA baromètre 2019 riverains : 82 % ont une bonne image d'EDF, 64 % sont favorables à une poursuite du fonctionnement au-delà de 40 ans, 47 % des habitants au cœur d'un périmètre de 15 km),
- L'ouverture en 2025 d'un nouvel échangeur complet autoroutier (A7) « Drôme provençale » aux abords du site qui renforcera l'accessibilité.

Les élus s'associent aux autres élus locaux, aux parlementaires, aux Présidents de Région et de Département, aux acteurs économiques qui soutiennent également la construction d'un EPR de seconde génération.

Ce nouvel équipement contribuera à l'attractivité du territoire et assurera son développement sur le long terme.

Les conseillers communautaires expriment leur soutien à la candidature de la Drôme Sud pour l'accueil de réacteurs EPR de nouvelle génération.

Jean Christian REY : On avait discuté de ce point en réunion de travail. Un certain nombre de rendez-vous ont eu lieu, des cabinets nous ont reçus. Il y a une synergie entre le Gard, la Drome, le Vaucluse et l'Ardèche. A titre individuel, Claire LAPEYRONIE, maire de Pont-Saint-Esprit et moi-même avons signé déjà cet appel de cent élus pour cette installation. Un certain nombre d'autres élus l'ont fait, Patrick PALISSE l'a signée également, me semble-t-il, et donc n'hésitez pas à le faire. Une délégation va être reçue mercredi au siège d'EDF à la Défense par Monsieur LEVY. Comme à l'origine de cette mobilisation un peu atypique sur quatre départements et trois régions (mine de rien ! Anthony CELLIER, notre député, est à la manœuvre), plutôt que de vous lire la motion de soutien que vous avez lue tous et toutes, je propose de lui laisser la parole pour qu'il puisse la présenter.

Anthony CELLIER : Merci Président. Si vous le permettez, je vais vous faire une petite présentation d'ensemble pour que chacun partage les éléments du pourquoi il faut se mobiliser pour défendre cette idée qu'un projet de nouveau EPR pourrait s'installer sur le Tricastin. L'histoire du carrefour entre le Gard, la Drôme, le Vaucluse et l'Ardèche, depuis près de 50 ans s'écrit avec celle de l'énergie nucléaire, un domaine de haute technologie générant 18 000 emplois directs et indirects sur le bassin étendu de Tricastin-Marcoule. Il génère des centaines de millions d'euros pour l'économie locale et assure le développement du territoire.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a fixé l'objectif de ramener à 50 % la part du nucléaire dans la production électrique à l'horizon 2025. À l'époque, le législateur n'a pas fixé de feuille de route sur comment y arriver. En 2019, le législateur, dans la loi Énergie Climat (dont j'ai été le rapporteur), a conservé l'objectif du mix à 50 % mais sur un horizon de temps à 2035, avec une feuille de route déclinée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour répondre à plusieurs enjeux de demain, ceux de la sécurité d'approvisionnement, de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de la baisse de la consommation d'énergie primaire, de la fin de notre dépendance aux énergies fossiles, de la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la compétitivité des prix de l'énergie.

Ainsi, il est prévu l'arrêt de 14 réacteurs nucléaires sur les 58 existants, hors ceux de la centrale de Fessenheim dont la fermeture est intervenue l'année dernière. Le principe général sera l'arrêt des réacteurs à l'échéance de leur cinquième visite

décennale, soit des arrêts entre 2019 et 2035. Afin de lisser l'arrêt des réacteurs pour en faciliter la mise en œuvre sur le plan social, technique et politique, le gouvernement a demandé à EDF de prévoir la fermeture de deux réacteurs par anticipation des cinquièmes visites décennales en 2027 et 2028. EDF a donc proposé au gouvernement d'étudier la mise à l'arrêt de paires de réacteurs sur les sites du Blayet, du Bugey, de Chinon, de Cruas, de Dampierre, de Gravelines et du Tricastin, en indiquant que les fermetures de réacteurs anticipées seront confirmées trois ans avant leur mise en œuvre. Parallèlement, il a été demandé à EDF, dans le cadre du Programme Nouveau Nucléaire Français, de proposer un scénario portant sur la réalisation de trois EPR2, mise en service 2035-2036, 2039-2040, 2043-2044, pour un budget totale de 47 milliards d'euros, sachant que la décision de lancer ou non le programme sera prise par le chargement du combustible de l'EPR de Flamanville (qui a eu quelques déboires) mais prévu pour fin 2022. À la demande du gouvernement le 16 décembre dernier, le conseil d'administration d'EDF a donc proposé à l'État deux sites d'implantation des nouveaux réacteurs nucléaires – un à Gravelines dans le Nord, un à Penly en Seine-Maritime – et un troisième site sera annoncé au printemps, et EDF devra trancher entre le site du Bugey (dans l'Ain) et le site du Tricastin (dans la Drôme).

Au-delà de la faisabilité technique de l'implantation de ce type de projet qui incombe à l'opérateur historique, il nous a semblé avec quelques élus de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse et du Gard, être de notre responsabilité de nous exprimer publiquement sur notre volonté (ou non) d'accueillir dans nos territoires un tel projet. Ainsi, nous avons interpellé le Président-Directeur Général d'EDF par courrier et obtenu qu'une délégation des quatre départements concernés soit reçue ce mercredi 17 mars au siège d'EDF (qui n'est pas à la Défense, mais à Wagram) pour faire valoir les atouts de notre territoire et son éligibilité. Convaincu que ces enjeux auront un impact non négligeable sur l'économie, l'emploi, la formation dans le Gard rhodanien, j'ai également sollicité l'appui de nombreux élus dont la présidente de Région en lui proposant de se rejoindre à nous (mercredi) ou qu'elle se fasse représenter lors de cette rencontre afin que la voix de la région Occitanie s'exprime sur ces enjeux majeurs.

Vous l'aurez compris, sans présager de la possibilité technique et technologique, il est opportun que les élus du Gard rhodanien réunis en conseil communautaire ce soir s'expriment sur ce projet par le biais d'une motion de soutien à la candidature De la Drôme sud pour accueillir ce projet dit EPR2. C'est ce qui vous est proposé ce soir. Merci président.

Jean Christian REY : merci Monsieur le Député. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cette motion (que l'on défendra donc à Wagram et pas à la Défense) ? Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, Je pense que c'est important d'arriver mercredi avec l'unanimité du territoire. C'est d'autant plus important que ce n'est pas sur ce territoire mais le territoire voisin, et c'est donc une belle preuve de solidarité. Si les territoires voisins sont gagnants, nous le sommes aussi, et je vous félicite Monsieur le Député pour cette initiative, en espérant que la région soit à nos côtés. Parce que vous avez bien compris que le choix être entre Bugey et Tricastin, c'est la même région et donc ils ne se positionneront pas puisque, quel que soit le choix, ce sera en région Rhône-Alpes, alors que pour nous, ce n'est pas du tout la même chose. On espère donc que PACA puisse se positionner rapidement et que l'Occitanie puisse en faire de même. Je sais que ton homologue a

AR PREFECTURE

030-200034692-20210705-DEL65_2021-DE

Regu le 07/07/2021

~~fait la même démarche que~~ toi sur PACA, et j'espère que l'Occitanie répondra favorablement à cette invitation mercredi. On vous tiendra au courant.

La motion est adoptée. Je vous remercie.

Question n° 3

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2020.

Jean Christian REY : sur l'approbation du procès-verbal du 14 décembre, y a-t-il des commentaires ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

3 abstentions, groupe Front National.

La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n° 4

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Désignation des représentants dans diverses instances en remplacement d'un conseiller démissionnaire.

1°) Note synthétique de présentation :

Il est proposé de désigner à la place de Monsieur Luc SCHRIVE, démissionnaire :

- Mme Catherine PECASTAING à la Commission Collecte et valorisation des ordures ménagères,
- M. Hervé GINOT à la Commission consultative des services publics locaux,
- M. Vincent ROUSSELOT à la Commission eau et assainissement,
- M. Vincent ROUSSELOT au Conseil d'exploitation d'eau et l'assainissement.

Jean-Christian REY : [*Lecture de la note de synthèse*]

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions sur ces quatre nominations ?

3 oppositions du groupe Front National ?

Des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n° 5

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Élection d'un représentant au sein de l'EPTB AB Cèze.

1°) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Luc SCHRIVE, il a lieu d'élire un délégué suppléant au sein de l'organe délibérant de l'EPTB AB Cèze.

Conformément aux statuts de l'EPTB AB Cèze, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est représentée par huit titulaires et huit suppléants.

Il est proposé la candidature de M. Daniel MOUCHETANT.

Jean-Christian REY : [*Lecture de la note de synthèse*]

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

4 abstentions, Front National et Thierry VINCENT.

La question est adoptée. Je vous remercie.

Pour ceux qui ne le savent pas, Daniel MOUCHETANT et les personnes citées auparavant, remplacent poste par poste.

Question n° : 6

Rapporteur : Jean Christian REY

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche.

1°) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Luc SCHRIVE, il a lieu d'élire un délégué titulaire au sein de l'organe délibérant de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche.

Conformément aux statuts de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est représentée par trois titulaires et trois suppléants.

Il est proposé la candidature de Ghislaine de VERDUZAN.

Jean-Christian REY : [*Lecture de la note de synthèse*]

Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

4 abstentions, 3 Front National et Thierry VINCENT.

La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n°7

Rapporteur : Patrick PANNETIER

OBJET : Présentation du rapport annuel en matière d'égalité Femmes - Hommes

1°) Note synthétique de présentation :

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), il convient de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 9 mars 2021.

Jean-Christian REY : Nous avons eu un petit message de Patrick PANNETIER qui est souffrant et donc je vais le remplacer pour vous présenter ce rapport sur lequel il a travaillé. Vous avez eu le rapport dans les annexes.

Nous sommes une collectivité très majoritairement féminine quelles que soient les catégories, puisque la catégorie A, B et C, les femmes sont supérieures en nombre aux hommes, et pas qu'en nombre de manière générale. La part des hommes sur le statut, vous avez les informations par filière, vous retrouvez également le pourcentage féminin sur cette proportion. La part des titulaires et des contractuels, 260 femmes titulaires et 71 contractuelles, 73 hommes titulaires et 31 hommes contractuels. Vous avez la répartition par filière : un peu plus masculine pour la filière technique, quasiment uniquement féminine dans la filière sociale, mais ça s'équilibre à peu près, 80 % des effectifs sont féminins. La part des hommes et des femmes par catégorie, chacune des catégories, les agents féminins sont supérieurs en nombre aux agents masculins. Vous avez ensuite la répartition par filière et par catégorie. Dans chaque catégorie, les filières administratives, techniques et sociales où on retrouve les mêmes proportions. L'encadrement en catégorie A de la communauté d'agglomération est plus féminin que masculin (79 % contre 21 %). L'encadrement en catégorie B est un peu plus féminin que masculin (55 % contre 45 %). 80 % de l'encadrement intermédiaire est assuré par des hommes, alors que 77 % de femmes dans la filière administrative. Dans la filière animation, on est à l'équilibre avec 50 % de chaque côté. En catégorie C, les agents sont majoritairement féminins (80 %), représentées 65 % dans la filière technique, 90 % dans la filière administrative, 71 % dans la filière animation.

Vous avez ensuite les diagrammes des chiffres que je viens d'annoncer. Vous avez également la part des hommes et des femmes sur le temps de travail. 33 % des hommes occupent un emploi non complet pour 67 % des femmes. 77 % des femmes ont un temps complet pour 23 % des hommes.

La répartition entre les hommes et les femmes sur les temps partiels, vous avez les chiffres par catégorie en fonction du temps partiel ou temps complet. Vous avez également la répartition temps partiel hommes/femmes. Vous voyez que 94 % sont des femmes.

Ensuite, vous avez la pyramide des âges qui est intéressante puisqu'elle montre deux pics, un pic entre 50 et 54 ans, et un autre entre 30 et 34 ans. Vous voyez qu'on a une collectivité avec une pyramide à deux têtes.

La répartition dans les emplois de direction, avec des postes de chef de service à égalité, des postes de direction majoritairement féminins et des emplois fonctionnels également majoritairement féminins.

La rémunération brute de catégorie A, c'est 4 000 € brut pour les hommes et 2 900 € pour les femmes. Catégorie B, c'est à peu près équilibré avec 1 950 € pour les hommes et 2 163 € pour les femmes. Catégorie C, c'est 1 964 € pour les hommes et 1 787 € pour les femmes. L'écart sur la catégorie A s'explique (je vois que ça commente...) parce qu'en 2019 les EJE de catégorie B ont basculé en catégorie A, mais avec un salaire qui n'était pas du tout sur la même valorisation de la grille indiciaire de ces mêmes catégories. C'est pourquoi ce déséquilibre, le temps que la grille indiciaire puisse les rattraper, sinon ce serait à peu près équilibré.

Sur l'avancement, vous avez le tableau des avancements, ceux qui ont réussi aux concours, les désignations directes ou les reclassements.

Enfin, vous avez la durée moyenne des échelons et les mouvements de personnels dans les départs à la retraite, les démissions, les mises en disponibilité, les mutations et les stagiairisations.

Enfin, sur le bilan social (mais qui n'est pas sur ce rapport), on pourra compléter les chiffres par rapport à la réalité sociale de la collectivité. Mais là, c'est le rapport femmes/hommes.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

On prend acte que le rapport a été présenté. Merci.

Question n° 8

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2021.

1°) Note synthétique de présentation :

Les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants se doivent d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Par ailleurs, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, pris en application de la loi NOTRe, impose que l'assemblée délibérante prenne acte de la tenue du débat et de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce document permet ainsi au Conseil Communautaire d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget 2021 et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Appelé Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), il comprend nécessairement les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. À cette occasion, sont présentés les grands ratios financiers que sont l'épargne brute, le taux d'endettement et la capacité de désendettement.

En outre, ce rapport tient compte d'une part du contexte actuel lié à la pandémie mais également de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020, ainsi que de la 4ème loi de finances rectificatives pour 2020 qui sont empreintes de la crise sanitaire et du plan de relance 2021-2022 conçu par le gouvernement.

Enfin, le ROB intègre une partie consacrée aux ressources humaines dans laquelle sont présentées la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 9 mars 2021.

Guy AUBANEL : Bonsoir à toutes et à tous. Je m'excuse au préalable de refaire ce que nous avons déjà fait en conférence des maires lundi dernier et en commission des finances mardi dernier pour ceux qui étaient présents.

Ce rapport se décline en 5 parties, avec le contexte économique général avec les principales mesures de la loi de finances, la rétrospective financière de l'agglo, l'état de la dette au 31/12/2020 pour l'ensemble des budgets de notre communauté d'agglomération, les prévisions et les orientations financières 2021, les ressources humaines et la mutualisation.

Je vais commencer par le contexte économique général. Vous l'avez à l'écran, je ne vais pas le suivre en totalité mais donner les principales idées qui émergent de ce rapport. C'est donc un contexte de crise économique pour cette préparation budgétaire 2021 qui s'inscrit dans un environnement complexe et une grande instabilité, la crise sanitaire mais d'autres phénomènes comme la crise politique et le contexte sécuritaire. Au niveau international en 2020, l'épidémie de Covid a provoqué la plus grande récession mondiale depuis 1929. Dans le détail, il est estimé une récession de 10 % au Royaume-Uni, 9 % en France, et 3,4 % aux États-Unis, seule une croissance de 2,3 % devrait être constatée en Chine dès 2020. Le FMI indique également que l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 5,5 % en 2021, puis 4,2 %

en 2022. Au niveau national, depuis 2018 l'économie française a été affectée par une dégradation rapide de l'environnement extérieur, plus particulièrement par celui de la zone euro, Allemagne et Italie en tête. Si le ralentissement de la croissance a été commun aux grandes économies de la zone euro, celui de la France a été cependant plus marqué, notamment au moment du mouvement des Gilets jaunes qui a pesé sur la consommation intérieure puisque notre croissance française est passée de 2,7 % fin 2017 à 1,2 % fin 2018, et s'est stabilisée à 1,5 % en 2019. Ainsi, en moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à -9 %, et correspond surtout à un recul des services marchands, transport, hébergement, restauration, commerces, services et ménage. En 2021, l'arrivée de remèdes plus pérennes, en particulier la vaccination, devrait permettre de juguler l'épidémie, et selon l'Insee, le PIB rebondirait ainsi de plus de 3 % au premier trimestre 2021, puis 2 % au deuxième. Bien sûr, la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi 2021.

En ce qui concerne les intercommunalités, il ressort de l'étude menée par l'assemblée des communautés de France, que la situation financière sur l'exercice 2020 ne présente pas de difficultés très marquées. L'horizon à moyen terme demeure néanmoins plus contrasté, notamment en raison de la perte de la CVAE qui devrait être constatée en 2022 (pour l'instant, celle de 2021 est compensée). L'inflation s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020, et elle devrait légèrement progresser pour atteindre 0,7 % en 2021 et 0,6 % en 2022. Voilà pour le contexte au niveau national.

Les principales mesures de la loi de finances 2021. La loi de finances 2021 marque un pas de plus vers la nationalisation des ressources des collectivités. Quelque 33 milliards d'euros de reversements de TVA, 1 milliard d'euros de compensation fiscale nette, vous remplacer cette année la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part régionale de CVAE et 50 % des impôts fonciers industriels, transformant au total près de 16 % des recettes de fonctionnement des collectivités. Dans le détail, un certain nombre de mesures sont prévues par cette loi de finances : d'abord une garantie des recettes au titre de 2020 et de 2021 en lien avec la crise sanitaire, un plan de relance de 100 milliards du gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant la crise. L'objectif d'après Bruno Le Maire est d'avoir un impact le plus rapidement possible avec un déblocage de 42 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021. D'autres mesures comme la baisse du taux de cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises de 1,5 à 0,75 % (soit une diminution de 50 %) peut être 2021, ou encore, la suppression aussi de la par région remplacée par une fraction de TVA, la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée, la baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale qui réunit la CVAE et la CFE de 3 % à 2 %, la révision des valeurs locatives des établissements industriels entraînant la réduction de moitié des impôts fonciers pour environ un tiers des entreprises (c'est-à-dire 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements). La réforme de la taxe d'habitation, 80 % des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur la résidence principale, et, pour les 20 % restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. Pour ce qui concerne les communes, elles vont se voir transférer dès 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de la TVA. Puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation, la compensation de la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation représentera une dotation de 293 M€ pour les régions. Enfin, la mensualisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité : à partir de 2023, les communes n'auront plus la possibilité de moduler le montant de ce produit. Des concours financiers en légère

hausse, avec une DGF stable à 26,8 milliards d'euros, des dotations de solidarité urbaine et rurale en augmentation, un fonds de compensation de TVA en progression, le crédit lié à la rénovation thermiques des bâtiments communaux et départementaux, des dotations aux investissements allouées aux communes, etc. Une hausse la péréquation avec le renforcement des fonds de correction de la réforme de la taxe professionnelle qui devrait s'élever à 220 M€ contre 180 M€ versés en 2020. Dernier point, l'automatisation du fonds de compensation de la TVA qui va entrer en vigueur de manière progressive à compter du 1^{er} janvier 2021. Voilà pour le contexte économique général, international, national et loi de finances.

Le point n°2 de ce rapport concerne la rétrospective financière de l'agglomération du Gard rhodanien, basée sur les rapports qui vous ont déjà été présentés par le Cabinet Finance Consult sur l'évolution des comptes administratifs, des recettes et des charges de gestion. On voit que les recettes réelles de fonctionnement (graphique à l'écran) sont de 3,2 % en moyenne sur la période 2016-2019 et les dépenses réelles de fonctionnement en moyenne représentent aussi 3,6 %. La situation financière de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien est saine. En 2020, les recettes atteindraient 60,50 M€ et les dépenses 57,10 M€. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont composées à 72 % de fiscalité levée sur les contribuables et les entreprises, autour de 43,40 M€ pour les impôts et taxes, 12,60 M€ pour les dotations et subventions, 4,30 M€ pour les produits de services. Sur cette période 2016-2019, on a un gain de 4 M€ qui concerne la hausse progressive des recettes foncières, de la taxe d'habitation, de la CFE, de la CVAE (augmentation constante sur cette période, de 2,80 M€ à 3,50 M€), une augmentation des produits issus de la taxe com et des IFER, puis une augmentation des produits allié à la TOM sur la fin de période (de 10 M€ à 11 M€) sans que l'intégralité des coûts liés aux ordures ménagères ne soit supportée par la TOM pour 1,50 M€. Ensuite, vous avez les chiffres des comptes administratifs 2016, 2017, 2018 et 2019. Après les recettes de fonctionnement, on parle des recettes d'investissement qui financent prioritairement les dépenses d'équipement de l'agglomération. En moyenne, sur les dernières années, le financement des investissements est assuré principalement par l'autofinancement.

Après les recettes, on passe aux dépenses de fonctionnement. Les trois postes de dépenses sont les attributions de produits, dont les attributions de compensation (13,50 M€), la DSC qui a été mise en place en 2017 (0,40 M€), le fonds national des garanties (9 M€), les charges de personnel (28 %), les charges à caractère général pour 24 %. Il est à noter aussi un reversement conventionnel de fiscalité instauré pour 4 communes pour la fixation de la TOM qui concerne les missions conservées au niveau communal pour Bagnols, Laudun et Tavel. Les charges à caractère général ont subi une augmentation importante depuis 2016, en particulier en 2017, puisque la prise en compte du service des ordures ménagères a impacté massivement les contrats de prestation de services à hauteur de 9,40 M€.

Les dépenses d'équipement représentent 2,50 M€ par an (2,40 M€ en 2020). À l'intérieur, se trouvent les fonds de concours (900k€ chaque année). L'enveloppe annuelle pour les fonds de concours est toujours de 10 € par habitant, avec un montant plancher de 3 300 € pour une commune. Cette enveloppe est mobilisable sur trois années (l'année en cours et les deux années précédentes) . Ensuite des notions de ratio, d'épargne brute et d'épargne nette. On rappelle que l'épargne brute est l'indicateur clé de la santé financière de la collectivité. Elle est égale à une différence arithmétique entre d'une part les recettes de fonctionnement et d'autre part les dépenses de fonctionnement. Elle permet à la collectivité (mais c'est vrai pour toutes

les collectivités) de financer ces investissements de l'exercice. On a donc une épargne brute (hormis 2017) d'un montant entre 1,50 M€ et 2 M€. Ce taux d'épargne brut relativement faible sur la période (3 % en moyenne) met en évidence la capacité mesurée (et les mots sont pesés) de la collectivité à mener une politique d'investissement dynamique. Cela s'explique aisément par ce ratio de rigidité qui approche de 70 % (cela veut dire que nous avons pas mal de charges fixes). Les attributions de compensation reversées aux communes et le reversement du fonds national sont considérés comme des charges rigides (ou charges fixes) qui diminuent d'autant les marges de manœuvre et la capacité à investir dans cette collectivité.

Ensuite, on a un focus sur l'en-cours de dettes. On l'a répété plusieurs fois, l'en-cours de dettes du 31/12/2020 sur le budget principal est de 7,60 M€, avec un taux d'endettement à 13 %. Cet endettement reste faible. La capacité de désendettement, c'est-à-dire l'en-cours de la dette sur l'épargne brute est calculée à 3,5 années au 31/12/2020. Nous sommes en dessous du seuil prudentiel de 10 à 12 ans. Le taux d'endettement correspond au rapport entre l'en-cours de la dette et les recettes, atteignant 13 %. L'état de la dette au 31/12 (7,60 M€ sur le budget principal), sur les budgets annexes, il y a des petits prêts sur les zones d'activité et un prêt pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Bagnols et de Laudun, avec un capital restant dû de 9,03 M€. Les principaux prêteurs sont le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Bien sûr, les 9 M€ n'incluent pas l'eau et l'assainissement (on va le voir dans la slide suivante) qui pèsent quand même dans la balance, puisqu'on a récupéré beaucoup de prêts dans les communes (93 contrats) pour pratiquement 20 M€ au 31/12/2020, 4,20 M€ sur la DSP de l'eau, 7,80 M€ sur la DSP de l'assainissement, 1 M€ sur la régie de l'eau et 6,50 M€ sur la régie assainissement.

Le point 4 concerne les prévisions et les orientations financières 2021 de notre collectivité. Premièrement, il s'agit de développer l'épargne brute (on a vu que cette épargne brute est très faible) pour regagner des marges de manœuvre et mener à bien le nouveau projet de territoire qui est en cours de rédaction. Les prévisions budgétaires se doivent de rester prudentes, sans pour autant manquer d'ambition. Aussi, l'enjeu principal pour 2021 (mais également des années suivantes) sera de dégager des marges de manœuvre sur le budget afin de mener à bien de nouveaux projets de territoire au travers d'un futur pacte fiscal et financier qui sont menés de pair. Pour cela, l'épargne brute doit être plus soutenue que l'exercice précédent, avec un objectif à atteindre de 3 M€. Cet excédent est indispensable pour financer nos investissements et rembourser la dette existante. Pour les recettes de fonctionnement, il faut les accroître. Il faut accroître notre chapitre 73 « Impôts et taxes » qui représente 70 % de notre section de fonctionnement. En 2021, il y a l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation. Cela va entraîner un versement d'une fraction de TVA compensant à l'euro près le montant précédemment perçu par l'agglomération, soit 9,30 M€. Bien sûr, s'ajoute la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (laquelle n'est pas abrogée). À ce jour, nous n'avons pas l'imprimé 1259 tant attendu, mais il faut faire quand même des simulations et nous avons estimé qu'il n'y aura pas de revalorisation forfaitaire sur les bases compte tenu du taux d'inflation et de cette revalorisation forfaitaire, sauf pour les nouveaux bâtiments créés en 2020 avec un impact sur 2021. Il convient donc de rester prudent. Si nous avons l'imprimé, nous pourrions avoir les valeurs locatives, mais pour l'instant, il faut peut-être s'asseoir sur la revalorisation forfaitaire.

En conséquence, avec le maintien des taux 2020, le produit fiscal de nos taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti de la CFE) évoluera peu. On se rapproche de 38 M€, nous étions à 29 M€ en 2019, soit une faible progression sur l'ensemble de ces trois taxes. De la même manière, l'IFER, le fonds national de péréquation, la taxe com, la taxe de séjour vous seront proposés à un montant stable, sinon identique à ce qu'on a perçu en 2020. Il faudra rester très prudent pour la réalisation du budget 2021.

Ce document parle également de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui doit permettre à notre collectivité de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Le coût supplémentaire des ordures ménagères (1,50 M€, mais avec la proposition que le service nous a faite, on est plus près de 2 M€) est supporté en partie par le jeu principal sans hausse de la fiscalité. Il vous est donc proposé de réintégrer ce coût au sein de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à partir de 2021, et ainsi augmenter les taux de chaque commune afin de générer un produit supplémentaire à hauteur de la dépense observée et de pouvoir stabiliser « dépenses=recettes ».

Pour les autres recettes de fonctionnement, que ce soit les dotations de l'État, les produits de services, elles feront l'objet d'une évaluation prudentielle sur la base des réalisations 2020 puisqu'on ne sait pas de quoi serait faite 2021. Une inscription à la baisse sera aussi proposée en 2021 sur les subventions de la CAF et le multi-accueil, bien que la CAF continue de verser jusqu'à juin 2021 les attributions qu'elle servait en 2020. Mais il y aura quand même une diminution des inscriptions proches de 0,30 M€ par rapport à 2020.

Après, nous avons les dépenses de fonctionnement. Il faut maîtriser nos dépenses de fonctionnement, il faut les stabiliser pour la poursuite de la maîtrise des coûts internes qui reste une priorité pour développer cette épargne brute. En ce qui concerne les charges à caractère général, après cette année 2020 impactée par le Covid, l'objectif qui vous sera soumis au vote lors du budget primitif, sera d'inscrire un budget sans évolution par rapport à 2020 et pour les dépenses connues d'un périmètre constant grâce à un travail d'optimisation des dépenses. Le travail d'étude et d'enquête sur la redevance incitative relative aux ordures ménagères sera également pris en compte et viendra compléter l'inscription budgétaire. Je rappelle que le montant du contrat est de 767 000 € qui sera exclusivement sur 2021. Pour les charges de personnel, la volonté est de limiter l'évolution en hausse mécanique, mais intégrera également les nouveaux recrutements nécessaires (je ferai un focus sur les ressources humaines tout à l'heure).

Dernier poste le plus important, les atténuations de produits qui représentent plus de 40 % des dépenses totales de fonctionnement et se composent majoritairement des AC et du fonds national. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces dépenses sont des charges fixes très conséquentes qui viennent grever significativement ce budget de l'agglomération qui voit sa capacité à investir limitée. Et donc, la proposition qu'on vous fait dans ce débat d'orientation budgétaire serait de passer par une réduction des attributions de compensation reversées aux communes et permettrait d'atteindre les 3 M€ d'épargne brute. En contrepartie, si l'on dégage 3 M€, on serait en mesure de lancer dès 2021 des actions concrètes actées dans le nouveau projet de territoire. C'est cette proposition que l'on vous fait ce soir dans le cadre de ce débat.

Ensuite, dans le débat, il faut parler des engagements pluriannuels. Bien sûr, notre collectivité participera à son échelle au plan de relance souhaité par l'exécutif pour la mise en œuvre de la redevance incitative, l'acquisition de bacs pucés, ou encore le démarrage de la mise en conformité de certaines installations pour le traitement des ordures ménagères. Mais on ne parle pas que des ordures ménagères, on parle aussi

des travaux sur les multi-accueil, sur le travail de dématérialisation pour améliorer ou rationaliser le fonctionnement des services, sans oublier des fonds de concours à destination des communes.

Enfin, les engagements pluriannuels concernent surtout les enjeux et les actions qui découleront du nouveau projet de territoire. Vous connaissez les cinq défis que je vais rappeler, défis identifiés dans les actions prioritaires que sont l'environnement et l'écologie, la qualité de vie et de service, les mobilités et les déplacements, l'économie et l'emploi, la gouvernance et la citoyenneté. Il s'agit d'un engagement fort de notre collectivité de s'inscrire dans la durée pour développer, mobiliser et accompagner notre territoire et ses acteurs.

Un petit focus sur les budgets annexes, qui sont au nombre de 11 : l'accueil des gens du voyage, le transport, Gemapi, les trois zones d'activité, l'eau et l'assainissement. Dans les dépenses et les recettes qui vous seront proposées dans ce vote du budget primitif de 2021, pour l'aire d'accueil des gens du voyage, il n'y a pas de changement cette année par rapport aux années précédentes, puisque les dépenses concernent essentiellement les fournitures d'eau aux usagers, le contrat de prestation de service, l'entretien et la réparation des aires, et les recettes proviennent des redevances des usagers et des subventions qui viennent notamment du budget principal puisque ce budget est toujours en déficit chaque année et que nous sommes obligés d'abonder ce budget annexe par le budget principal de l'agglomération. Dans le cadre du transport, il y aura le versement transport, on garde le même chiffre réalisé et perçu en 2020 (1,90 M€). Les dotations de la région sont toujours 5,10 M€, et la délégation de service public pèse pour 90 % et les frais du personnel seront proposées à hauteur de 243k€.

Pour le budget annexe GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des inondations), cette compétence est retracée dans un budget annexe avec la taxe GEMAPI que vous avez votée, à 0,60 M€ en recettes, et les cotisations au syndicat de l'eau, AB Cèze ou Ardèche Éclair, en dépenses de fonctionnement.

Pour les trois zones d'activité, ces budgets ont pour vocation de constater, d'une part, la vente des terrains (on en reparlera lorsqu'on fera un focus spécifique pour les réalisations le budget 2021) et des opérations d'ordre d'équilibre sont comptabilisées chaque année par le biais d'un stock initial et d'un stock final. Nous reviendrons bien sûr avec le mètre carré disponible restant à fin 2021 lors du budget.

Pour l'eau et l'assainissement, comme vous le savez, il y a quatre budgets annexes, et les recettes assurées par les ventes d'eau, les redevances d'assainissement, les subventions des organismes du Département et de l'Agence de l'eau. Pour les dépenses, les reversements mensuels aux communes au travers des conventions de gestion, du reversement de la redevance à l'Agence de l'eau et les dépenses de service pour la gestion directe. Même chose pour l'assainissement, conventions et dépenses. Pour les DSP eau et assainissement, ce sont les dépenses du service liées au contrat DSP, les dépenses personnelles et l'entretien.

Dernier pavé (pour lequel je remplace Patrick qui s'excusait encore par SMS tout à l'heure), les ressources humaines, état des lieux et perspectives pour 2021. Comme vous le voyez, entre titulaires et contractuels, le nombre d'employés entre 2020 et 2021 reste stable puisqu'on est à 435 personnes. Par filière et par sexe, le président en a parlé tout à l'heure 5 beaucoup de personnel féminin pour le social). En page 17, vous avez le pavé des contractuels et des titulaires (1/4 – 3/4). Sur le volet de l'apprentissage, 11 nouveaux apprentis ont été recrutés dans le cadre de contrat d'apprentissage (1 en BTS Comptabilité, 1 en BTS Métiers de l'eau, 1 en BTS Gestion

de la PME, 1 secrétaire assistante, 1 en Master Management des ressources humaines, les autres sur le secteur de la petite enfance). Pour le volet des contrats aidés, on cible maintenant le PEC Jeunes pour les jeunes de moins de 26 ans et les jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires de l'obligation d'emploi sous certaines conditions, avec une prise en charge à 65 % du SMIC. Dans l'année 2020, et au vu des besoins et compte tenu de la crise sanitaire, une seule personne a été recrutée sur ces cinq postes de contrat PEC que nous avons créés. Par contre, au cours du premier trimestre 2021, trois nouveaux PEC ont été finalisés et un PEC est en cours de recrutement. Le but est d'augmenter cet objectif annuel pour le passer à 10 personnes en PEC. Après l'apprentissage et les contrats aidés, le troisième volet est celui du handicap. La collectivité est assujettie à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés de 6 % de l'effectif. En 2020, le taux d'emploi a continué à être en augmentation pour atteindre le taux de 5,48 % avec 22 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. C'est donc la première année sans contribution à régler.

Concernant l'évolution des dépenses de personnel, la relance de la mise en œuvre du protocole (PPCR) s'est poursuivie en 2020 par des revalorisations indiciaires de la catégorie A, du cadre d'emploi des agents de maîtrise et de l'ensemble des agents rémunérés sur l'échelle 1 au 1^{er} janvier. Dans le cadre de la crise sanitaire, la collectivité a choisi de maintenir la rémunération des agents titulaires et contractuels pendant le confinement général et mis tout en œuvre pour doter ses agents de matériel de protection en matière d'hygiène et de sécurité, et a autorisé le travail à distance quand cela est possible.

Durant cette période, il y a eu pas mal de réunions d'instances (CT/CHSCT) afin de faire des points réguliers sur la situation des services et des agents. Des mesures ont été prises, avec l'annulation des congés posés et validés pour la période du 17/03/20 au 11/05/20, la possibilité de poser les congés annuels 2019 jusqu'au 31/08/20 et la suppression des deux jours supplémentaires libres et les deux jours supplémentaires fixes avec récupération du 14 juillet et du 15 août. Par ailleurs, nous avons pris la délibération de mettre en œuvre le prime Covid en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a conduit à un surcroît significatif de travail. Cette charge a été payée sur la paie d'octobre 2020 pour un montant de 80 315 € pour 248 agents. Compte tenu de cette deuxième phase de crise sanitaire, la collectivité continue à mettre tout en œuvre pour doter ses agents de matériels de protection en matière d'hygiène et de sécurité, et en incitant au maximum le personnel à travailler à distance lorsque c'est possible.

Pour 2021, le gel du point d'indice est maintenu, mais une nouvelle phase du protocole du parcours professionnels, carrières et rémunérations. Au terme du processus, en 2021, les agents doivent bénéficier d'un gain annuel moyen de 1 200 € en catégorie A, 800 € en catégorie B, et 520 € en catégorie C. L'impact budgétaire sur le budget 2021 de l'agglo sera de 60 000 €. 2021 verra aussi une réévaluation de l'indemnité de compensation de la hausse de la CSG, une mesure qui va aussi impacter budgétairement la masse salariale. D'autres créations d'indemnités, une indemnité temporaire de mobilité pour la Fonction publique territoriale, un déploiement du forfait mobile « Mobilité durable » à hauteur de 100 € par an pour encourager les mobilités alternatives, une indemnité de précarité pour certains contrats de travail à durée déterminée, la rupture conventionnelle, l'allongement du congé paternité, sont des mesures qui vont également impacter budgétairement la masse salariale. Pour maintenir cette évolution de la masse salariale, il est demandé à la collectivité d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.

Ensuite, vous avez la répartition des frais de personnel par fonction. On peut voir que la petite enfance prend 39 % de la part du gâteau.

Sur la gestion du temps de travail, elle est basée sur la loi de Transformation de la Fonction publique du 06/08/2019, notamment l'article 47 précisant que les collectivités disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leur assemblée pour définir des règles relatives au temps de travail, soit un respect de 1607 heures travaillées. Un groupe de travail a été mis en place en 2020 et plusieurs réunions ont eu lieu sur ce sujet. Les conditions de passage à 1607 heures devraient être arrêtées prochainement et feront l'objet d'un avis du comité technique et d'une délibération en conseil communautaire.

Pour finir, les mouvements liés aux transferts de mission. Comme vous le savez, au 1^{er} janvier 2020, le transfert de la compétence eau et assainissement a entraîné l'intégration de 21 agents. En juillet 2020, on avait une convention pour l'ASH de Montfaucon pour un transfert de deux personnes en contrat à durée indéterminée et un recrutement d'animateurs pour assurer le fonctionnement de la structure. Pour 2021, au cours du premier trimestre, la collectivité a recruté un directeur financier mutualisé avec la ville de Bagnols et un collaborateur de cabinet à temps complet. Au 1^{er} avril 2021, le multi-accueil de Saint Victor La Coste verra sa capacité d'accueil augmentée, avec bien sûr des ajustements de temps de travail du personnel et le recrutement d'une infirmière à temps complet. Un animateur santé est également en cours de recrutement ainsi que du personnel supplémentaire contractuel pour le service eau et assainissement. Pour la gestion des déchets, au cours de l'année 2021, un renfort des équipes sera nécessaire pour accompagner la mise en place de la redevance incitative. Le projet du territoire, le pacte fiscal et financier, le schéma de mutualisation qui devrait être finalisé au cours de cette année 2021 donneront des éléments aux collectivités sur d'éventuels nouveaux chantiers à mener.

Le dernier point de ce rapport concerne les mouvements liés à la mutualisation. Le dernier tableau qui vous est monté à l'écran montre bien qu'on a un équilibre pratiquement parfait entre les prestations que fait l'agglo pour les communes et les prestations des communes pour l'intercommunalité. La prestation des communes vers l'intercommunalité est de 399 447 € et la prestation de l'intercommunalité vers les communes est de 400 457 € (qui évolue par rapport à l'année précédente).

J'en ai terminé pour la présentation. L'heure est au débat.

Jean Christian REY : Merci Monsieur AUBANEL. Effectivement, le temps est à la prudence. J'imagine que toutes les communes ont reçu le document de la préfecture cette après-midi nous disons que nous n'aurons pas l'état 1259 le 15 mars. Avec l'histoire des refontes des taux cette année, ils nous demandent de voter le budget avec l'état 1259 notifié. Cela a été repoussé de 15 jours (normalement, c'est avant le 15 mars, cette année ce sera avant le 31 mars). Même pour notre calendrier, je ne serai pas si nous serons en capacité de voter le 12 avril comme prévu. J'espère que cela pourra se faire mais nous devons attendre que l'État nous fasse passer les états 1259 où tout est notifié. Le mail a été reçu tout à l'heure juste avant la réunion, cela montre bien à la fois la nécessité d'un niveau de prudence important mais le niveau d'incertitude qui est lié aux recettes, d'où l'importance d'expliquer les attendus de ce DOB, avec la maîtrise des dépenses et le suivi des recettes, et pas de recours à la fiscalité en dehors de l'équilibrage de la TOM qui repart du budget des ordures ménagères vers le budget général.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur BONNEAUD.

Didier BONNEAUD : Mesdames et Messieurs les élus communautaires, et les habitants du Gard rhodanien qui suivent ce live, il me paraît important de repositionner dans notre histoire de gouvernance communautaire le principe de redistribution des AC. Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi du 6/2/1992 relatives à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), anciennement taxe professionnelle unique, lors de chaque transfert de compétences entre l'EPCI et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensations, l'EPCI a vocation à renverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

C'est donc l'orientation de ce débat d'orientation budgétaire qui prévoit de réduire la redistribution des AC aux communes qui en perçoivent. Ce point doit être abordé dans un débat ouvert et apaisé, dans une obligation de résultat gagnant-gagnant. Or, nous entendons souvent s'exprimer ceux qui souhaitent que les AC soient diminués, et qui sont souvent ceux qui n'en perçoivent pas. La solidarité sur cette réduction des AC ne peut pas se résumer sur le fait de prendre aux communes dites « riches » pour donner indirectement aux communes dites « plus pauvres », simplement parce qu'elles ont fait le choix de ne pas accueillir de l'attractivité économique en privilégiant une autre forme de fonctionnement. Oui, les AC sont le fruit d'un travail des élus et des collectivités depuis des décennies sur l'accueil économique à générer de la richesse. et à ce titre, nous ne pouvons pas les spolier sans proposer un mécanisme de compensation. Pour cela, il existe plusieurs solutions et non celle de trancher simplement un oui à la majorité des deux tiers. Je vous livre ma réflexion.

Le premier levier se doit d'expliquer le besoin, et surtout à quoi servira l'argent récolté. Nous sommes des élus responsables et nous saurons suivre l'intérêt général. Pour ce faire, il faudra que toutes les communes percevant des AC se retrouvent dans une forme de compensation d'accompagnement d'attractivité locale, afin que tous les conseillers municipaux puissent expliquer cette baisse à leurs administrés. Cela devra donc figurer dans le projet de territoire par des cibles claires. Le deuxième levier est qu'il est possible d'imputer le coût d'un service mutualisé sur les AC, à la condition qu'il y ait un accord entre les deux parties. Cela évite ainsi les flux financiers et augmente la transparence dans ce domaine. Un troisième levier serait que l'agglomération accélère le développement économique de notre territoire. Nous sommes toujours sur des perspectives qu'il reste à transformer en réalisation, et à ce moment-là, je propose que les AC associées soient retenues au plafond maximum pour abonder le budget de fonctionnement de notre EPCI.

Pour finir, Mesdames et Messieurs les élus communautaires, vous allez devoir prendre une décision forte. Prenez avec l'argumentaire associé, car demain vous aurez à en répondre devant vos administrés. Si la baisse des AC est retenue aux communes, cela va mécaniquement réduire la marge de manœuvre sur vos budgets de fonctionnement et donc directement sur la qualité du service à vos administrés. Moins de recettes ne doivent pas impliquer plus d'impôts pour compenser, sinon nous aurons eu l'effet

inverse souhaité. Voilà quelques pistes et j'espère qu'il y aura d'autres interventions. C'est un débat qui doit être nourri par tous les élus communautaires. Merci.

Jean Christian REY : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Catherine CHANTRY : Bonsoir à tout le monde. Monsieur le président, avant de parler du ROB, je me permets de revenir sur le dernier conseil d'agglomération. J'ai visionné la séance ou vous indiquez à 51'25 (je vous cite) : « l'intercommunalité n'est pas une collectivité », et à la 52^{ème} minute : « tant que l'intercommunalité ne sera pas une EPCI ». Je pense que vous avez fait une erreur de langage car, je vous le confirme, l'agglomération est bien un établissement public de coopération intercommunale, donc un EPCI, et c'est aussi une collectivité territoriale. C'est d'ailleurs pour cela que cet EPCI est régi par des lois et des règlements, en particulier le Code général des collectivités territoriales, et qu'elle a plusieurs leviers fiscaux puisque nous votons des taux tels que la TOM, la taxe GEMAPI ou la CFE, pour ne citer qu'eux. Pourquoi vous parler de tout cela, c'est pour mieux rebondir sur deux points du ROB : la taxe des ordures ménagères et les attributions de compensation.

La TOM, comme son nom l'indique, une taxe destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers, et des déchets mentionnés à l'article L2224-14 du Code général des collectivités territoriales, article 1520. En clair, le coût de la collecte doit être équilibré par le taux voté. Vous dites en page 14 : « la TOM est un des leviers qui doit permettre à la collectivité de dégager de nouvelles marges de manœuvre ». Il est vrai que ce n'est pas normal que le budget général supporte le coût supplémentaire mais il nous faudra des éléments pour pouvoir décider s'il y a lieu d'augmenter le taux. Quel est le coût de la collecte pour chaque collectivité ? Combien rapporte le taux pour chaque collectivité ? Simplement avec ces éléments, nous pourrions savoir quelle commune ne compense pas le coût de collecte. Nous allons passer à la redevance incitative, le fameux pollueur-payeur, alors rebordons-le dès maintenant. Une autre solution peut être de diminuer le coût de la collecte. Est-ce que le marché public de collecte des ordures ménagères ne pourrait-il pas être retravaillé ? Il est indiqué aussi en page 9 un reversement conventionnel dans le cadre des TOM pour des missions conservées au niveau communal par 4 communes (Bagnols-sur-Cèze, Laudun, Tavel, Pont-Saint-Esprit), 1,90 M€ depuis 2019. Vous parlez certainement de ce qui a été appelé la « part propre ». Quelles sont ces missions conservées ? Si cela concerne le nettoyage des rues, pourquoi seulement ces 4 communes ? Les autres communes ne nettoient-elles pas leur village ? Si c'est bien cela, alors c'est illégal. En effet, la TOM concerne uniquement les ordures ménagères. Le nettoyage des rues n'en fait pas partie. Les autres communes le prennent à leur charge. Alors, ces 4 communes devraient en faire autant. Mais cela ne veut pas dire que ces 4 communes ont un taux de TOM correct, il faut peut-être baisser leur taux. Il est donc nécessaire d'avoir d'autres éléments pour décider de l'évolution de la TOM.

Deuxièmement, les attributions de compensation que vous souhaitez diminuer. Si je comprends bien, vous souhaitez réviser les AC. En effet, une modification à la hausse ou à la baisse des AC établie dans le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'appelle une révision. D'ailleurs au passage, ce rapport de la CLECT n'a jamais été transmis aux collectivités et jamais voté par ces dernières par leur conseil municipal. Je parle pour Pont-Saint-Esprit, je ne sais pas pour les autres communes. De plus, cette commission doit se réunir après chaque transfert de charge et émettre un rapport. Pourtant, lors du transfert de l'eau et de l'assainissement, qui

est une charge non négligeable pour l'intercommunalité, nous n'avons pas eu de nouveau rapport. Pour rappel réglementaire, la révision des AC peut se faire selon 4 dispositifs : la révision libre, la révision liée à tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres, la révision unilatérale du montant de l'AC, la révision individualisée. A priori, nous sommes dans le premier cas, c'est-à-dire une révision libre ou peut-être la deuxième procédure, mais celle-ci étant plus complexe puisqu'il faudrait un rapport de la CLECT, je pense que l'on va rester sur la première solution. Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'AC impose la réunion de 3 conditions cumulatives : une délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC, que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé, que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT. Monsieur le président, vous devez présenter tous les 5 ans le rapport de la CLECT sur l'évolution du montant des AC au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Sauf erreur de ma part, depuis que je suis élue, je n'ai pas le souvenir que vous ayez présenté ce rapport qui doit être obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Il me semble donc très prématuré de proposer une diminution des AC sans avoir les éléments nécessaires, en particulier le rapport de la CLECT, sans que les conseils municipaux des communes membres en soient informés.

Enfin, je pense qu'il y a de nombreux autres leviers d'économies à privilégier, tant en dépenses de fonctionnement, par exemple en rendant à la commune de Bagnols-sur-Cèze sa cuisine centrale. Je vous rappelle que le rapport de la CRC l'a indiqué : l'intercommunalité n'a pas cette compétence je vous l'ai déjà cité plus haut, il faudrait revoir l'ensemble des contrats de prestation de services (9,30 M€ pour 2020). Il y a aussi peut-être des solutions sur les recettes de fonctionnement, principalement sur les produits des services, par exemple la taxe de séjour. Pour finir, les AC sont dans leur volume, à l'image du rôle d'un EPCI auprès des communes. Un montant d'AC élevé signifie que l'EPCI reçoit beaucoup de recettes, mais n'exerce que peu de compétences au lieu et place des communes. Un constat : l'intercommunalité de projet est ici faible. Merci pour votre écoute.

Jean Christian REY : Je vais commencer par la fin avec juste quelques mots. La cuisine centrale n'est pas un service, c'est l'équivalent d'un service commercial qui c'est quoi livre par les ventes des repas. Il n'y a pas d'euros dans un sens ou dans un autre. Vous tracez ce que cela a coûté à la fin de l'année, pour le diviser par le nombre de repas et vous vendez le nombre de repas à ce prix équivalent.

Sur les eaux pluviales urbaines (EPU), l'eau et l'assainissement, c'est un budget annexe sur ce que vous dites.

Sur la « par propreté », c'est ce qui revient aux communes quand on vote la TOM. Une commune qui fournit les factures et les contrats liés à la propreté perçoit cette somme. À l'agglomération, c'est une opération totalement blanche. C'est la commune qui fixe son taux, et la différence entre le coût réel et le coût prélevé revient dans les caisses de la commune qui fait ce qu'elle désire sur la propreté à travers les contrats et les factures qu'elle nous fournit. Hier, il y avait 4 communes. Aujourd'hui, 3 communes ont recours à cette pratique qui n'est absolument pas impactante dans un sens ou dans un autre pour l'agglomération.

Ensuite, commune par commune sur l'intercommunalité par rapport aux ordures ménagères, c'est l'inverse de ce qu'est l'intercommunalité. C'est comme si vous

connaissiez, quartier par quartier au sein de votre propre commune, des différences, parce qu'un quartier est plus compliqué d'être desservi par la collecte ou plus facile d'être desservi par la collecte. Cela s'appelle le principe de solidarité, il n'y a qu'un seul taux qui est celui de la commune. Aujourd'hui, on a fait 4 ou 5 taux (je ne sais plus) sur les ordures ménagères qui correspondent à des taux de solidarité, c'est-à-dire un taux rural, un taux urbain, et deux ou trois taux intermédiaires, je ne me souviens plus exactement lequel.

Sur la TOM, elle est forcément équilibrée. On n'a pas le droit de se servir les ressources de la TOM pour faire autre chose que des ordures ménagères ou de la part propreté. On s'occupe des ordures ménagères, les communes s'occupent de la part propreté. Sur la part des ordures ménagères, on n'a pas le droit d'affecter un centime venant de la TOM à autre chose. Ce qui était ce qui est écrit dans le DOB sur les marges de manœuvre, ce n'est pas ça mais l'inverse. Pour éviter les problématiques liées au traitement, on a injecté 1,50 M€ du budget général vers le budget des ordures ménagères pendant 3 exercices. Ce n'est plus possible, il faut reprendre ce 1,50 M€, parce qu'il est plus concevable d'insuffler 1,50 M€ dans le budget des ordures ménagères. C'est ce dont on se bat depuis des années. Je rappelle pour mémoire qu'en 2014, lors d'une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale où on expliquait qu'on allait droit dans le mur sur les traitements et qu'il fallait un seul syndicat ou une seule structure sur l'ensemble du département pour s'occuper des ordures ménagères (Christophe SERRE y était d'ailleurs), sur les 35 membres, nous étions 6 à voter pour (j'ai les noms comme dirait l'autre), et votre collègue assis à votre droite a voté contre ce processus. Nous sommes en 2020, nous avons perdu 6 ans. Cela fait des années donc que l'on dit que l'on va droit dans le mur sur le traitement et que ça flambe. Nous étions à l'époque à 80 € la tonne, nous sommes passés à 108 € la tonne et nous n'avons toujours pas d'exutoires sur le territoire. Et on continue à nous dire qu'il est urgent d'attendre. Nous, on essaie de se mobiliser et de se battre. Ce 1,50 M€, on l'a mis pour pallier cette augmentation de 80 à 108 € la tonne, et aujourd'hui on ne peut plus le mettre.

Sur les EPCI, les collectivités sont une définition particulière. Nous sommes un établissement public, nous ne sommes pas une collectivité. Nous n'avons même pas la clause de compétence générale qui nous autorise à nous occuper de sujets qui ne seraient pas dans nos statuts. C'est tout l'objet du projet de territoire qui aboutira sur les modifications statutaires.

J'en arrive aux observations de Monsieur BONNEAUD, sur le choix par rapport aux AC, ce que vous dites tous les deux sur les AC. Je rappelle que nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et que rien n'est retenu aujourd'hui. Le choix effectué se base sur les marges de manœuvre réelles, qui existent sur les conseils municipaux. Bien sûr que cela va prendre sur les marges de manœuvre de chaque conseil, mais cela ne force en aucun cas les conseils à avoir recours ni à la fiscalité, n'y a moins de service. Ce sont bel et bien sûr les marges de manœuvre réelles on a qu'on a essayé d'être au plus juste. On peut nous dire qu'on n'a pas été suffisamment juste, trop solidaire ou pas assez, c'est possible. En tout cas, on s'est basé sur les marges de manœuvre qui existent.

Ensuite, je suis désolé, mais je ne spolie personne, et certainement pas à la collectivité qui se permettrait de se spolieur qui que ce soit. Il faut faire un peu attention aux mots qu'on emploie, surtout quand on les écrit avant de les dire. On ne spolie pas, mais on met en commun des moyens, et ce n'est pas des gens qui volent d'autres personnes.

Enfin, sur les procédures, vous les avez évoquées, ce ne sont pas forcément des choix et cela m'étonne d'ailleurs que vous, qui fûtes un temps le chantre des maires ruraux du Gard, ce n'est pas qu'un choix. Aujourd'hui, il y a des communes extrêmement rurales qui ne peuvent pas accueillir des entreprises pour des problématiques de voie, de connexion etc. Donc, ce n'est pas le choix de chaque commune qui a conduit aux AC d'aujourd'hui, ce n'est pas vrai. Enfin, sur les procédures, l'histoire de la CLECT, on peut avoir recours sur les baisses brutales de fiscalité. C'est ce qui avait donné lieu à la baisse de 2,5 % des AC à l'époque, parce qu'une entreprise s'était substituée à une autre qui n'était pas assujettie au même taux (c'était une entreprise parapublique). Nous avons perdu 1,70 M€ ou 1,90 M€, et nous avons mis les AC à 2,5 %. Dans ce cas, c'est la majorité simple sans passer par les communes. Aujourd'hui, c'est sûr qu'on passera par les AC libres où chacun pourra se positionner sur le sujet et pourra voter en son âme et conscience.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Claire LAPEYRONIE : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais d'abord remercier Guy pour cette présentation et tout ce travail. Je trouve que c'est une très bonne chose de cibler une épargne brute à 3 M€ pour 2021. Il faut donner à l'agglomération les moyens de ses ambitions pour un territoire fort, et je trouve que ce cap dans ce débat d'orientation est important. Sur les pistes proposées ce soir, je suis d'accord sur la hausse de la TOM parce qu'il faut bien à un moment que 5,50 M€ qui sont supportés sur le budget général, il faut les retrouver. Sur l'amélioration de cette épargne brute, pour cibler les 3 M€, je l'ai dit à plusieurs reprises et je le redis ce soir, aller chercher des pistes de solutions uniquement via les attributions de compensation, je trouve que c'est un peu réducteur. Je voulais juste rappeler que si on cumule les AC de Bagnols, Pont-Saint-Esprit et Laudun, c'est plus de 8 M€. Les AC pour ces communes de centralité du territoire, ce n'est pas le matelas de laine, ces communes s'en servent pour investir sur des projets structurants qui ne bénéficient pas seulement aux habitants de ces communes mais aussi à l'ensemble du territoire. La Pyramide est en train de se refaire une beauté, et même plus qu'une beauté, c'est une infrastructure qui bénéficie à l'ensemble des habitants du territoire du Gard rhodanien. Je prendrai l'exemple de Pont-Saint-Esprit qui porte une gendarmerie à hauteur de 6 M€. Ces AC permettent de porter une gendarmerie à Pont-Saint-Esprit et cette infrastructure bénéficiera à l'ensemble des habitants.

J'ai écouté Guy avec attention à plusieurs reprises. Je sais que ce n'est pas simple d'aller chercher des pistes de manœuvre sur les charges à caractère général car il est marqué clairement dans le rapport qu'elles augmentent de manière drastique, et il faut peut-être aussi penser au recours à la fiscalité pour mesurer l'impact sur les AC qui sont proposés comme la seule variable d'ajustement pour cette proposition du budget 2021. Et puis, il y a les 5 défis, donc Guy a parlé. On en parlera le 12 avril, il faut définir plus précisément ce projet de territoire, et à nous de trouver le meilleur équilibre pour financer ce projet de territoire ambitieux pour les habitants du Gard rhodanien.

Gérald MISSOUR : Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, le dépasse ce soir et de savoir quelle marge de manœuvre pour financer ce projet de territoire. Une petite précision malgré tout, je ne peux pas laisser dire que les attributions de compensations ne toucheraient pas les communes rurales. Je prends un exemple que je connais très bien, Saint-Nazaire : les attributions de compensation sont en moyenne entre 65 % et 100 % de ses bénéfices annuels. Si vous me touchez aux attributions de compensation,

~~vous me ferez donc très mal.~~ Et si on venait à regarder les communes très importantes, les communes centrales, le pourcentage est moindre. Je prends une commune comme Vénéjan, c'est carrément 100 % qu'on leur retirerait si on leur enlevait les attributions de compensation, 100 % de leurs bénéfices de fonctionnement annuel, ce qui veut dire zéro marge de manœuvre pour investir les années d'après. On ne peut donc pas dire que les attributions de compensation ne toucheraient pas les communes rurales, bien au contraire.

Après, je rejoins ce que le président a dit. Il y a forcément des communes qui sont forcément déconnectées parce que très éloignées des axes de communication, qui auront à l'attrait touristique (je pense à Montclus ou autres) mais plus de difficultés pour avoir un attrait pour les entreprises très importantes. On ne peut donc pas avoir ce raisonnement dans une intercommunalité. Et au passage, une agglomération n'est pas une collectivité territoriale puisqu'elle n'a pas la clause de vocation générale.

Ensuite, pour financer, pourquoi partir sur un premier scénario (qui n'est pas définitif puisqu'il y aurait d'autres scénarios) qui serait la baisse des attributions de compensation ? Si on ne part pas sur ce scénario, Claire a été très claire justement (sans mauvais jeu de mots...), c'est la fiscalité, directe ou indirecte. Soit j'augmente la fiscalité des entreprises – qui vont être ravies vu la conjoncture actuelle –, soit j'augmente la fiscalité des habitants – qui vont être ravis vu la conjoncture actuelle –, soit nous essayons de réduire ces attributions de compensation, mais qui, évidemment, comme Didier ou Claire l'a dit, viennent impacter les projets que nous aurions pu avoir dans nos communes. Ce sera donc évidemment toute la réflexion à mener dans la durée qui nous sépare du vote du budget, de savoir si on focalise tout sur les attributions de compensation, ou si on trouve une solution mixte qui serait, soit se prendre un peu plus de temps pour diminuer ces AC, soit de faire un peu de fiscalité. Jusqu'à preuve du contraire, c'est l'assemblée qui le décidera.

Mais je pense vraiment que l'on doit rester dans un débat. N'allons pas trop dans les caricatures et essayons de rester sur un chemin de réflexion qui est important et primordial. Catherine l'a rappelé aussi, c'est vrai que la hauteur des attributions de compensation démontre que c'est une agglomération qui n'est pas une agglomération de projet. Mais c'est un choix qui a été fait en 2012 lors des négociations, de partir sur une agglomération plutôt de service, ou plutôt prudente si vous voulez. Et aujourd'hui, je crois que c'est le débat de savoir si l'on veut continuer sur cette agglomération ou si l'on veut aller sur une agglomération de projet. Mais cette agglomération de projet appelle nécessairement des finances, et pour trouver ces finances, ce sera nécessairement un choix d'attribution de compensation ou de fiscalité, ou un peu des deux.

Jean Christian REY : D'autres interventions ? Monsieur CHAPELET.

Jean-Yves CHAPELET : Deux ou trois choses. Je suis d'accord avec toi, je pense que tous les élus qui sont ici, nous sommes tous à la recherche permanente d'économies. Je ne connais pas quelqu'un qui peut se permettre aujourd'hui, comme il y a vingt ans, de laisser filer son budget de fonctionnement. Mais, pour avoir fait maintenant quelques exercices budgétaires, le chiffre n'est pas à la hauteur de nos ambitions, dans le projet de territoire que nous avons fait.

Sur le fait d'augmenter la fiscalité, je partage complètement ce que tu dis. J'avais encore un chef d'entreprise ce matin qui me disait s'il ne savait pas s'il allait s'en sortir.

Si on augmente la fiscalité sur les chefs d'entreprise, ce n'est pas la peine de faire des aides, on arrête et on fait autre chose. Si on augmente la fiscalité sur nos concitoyens, nous sommes toutes et tous des concitoyens avant tout, ce ne sera peut-être pas ça. Ce sera peut-être alors les AC, ou un mixte.

Ce que je veux que l'on comprenne, ce qui est en jeu n'est pas de savoir si on prend de la TOM, des AC ou autres, mais c'est l'ambition que l'on veut donner à ce territoire, l'ambition que l'on veut donner à l'agglomération. Ce qui est porteur, c'est de savoir nous, en tant qu'élus communautaires, si on veut continuer à faire du fonctionnement, on ne fait que du fonctionnement. Ou alors, est-ce qu'on a une ambition de porter de l'investissement pour que ce territoire ait une marque de fabrique et une ambition. Une fois qu'on aura affiché cela et qu'on arrêtera de jouer les épiciers (je ne le dis pas méchamment), on saura ce qu'on veut faire, mais pas l'inverse. Moi, je suis assez surpris. On commence un DOB, c'est justement l'orientation budgétaire que l'on veut donner, c'est là qu'on donne les ambitions et on retombe dans le débat qu'on peut avoir cinq cent mille fois, de savoir si on fait des économies, des AC ou des augmentations d'impôts. Excusez-moi, mais là on est en train de faire du DOB.

Pour finir, Bagnols a certainement de gros contributeurs sur les AC, c'est très bien, je ne vais pas m'en plaindre. Mais le réel effort, ce sont les maires de Chusclan, de Codolet et d'Orsan qu'il faut remercier parce que ce sont eux qui font quand même le plus gros effort.

Jean-Christian REY : Merci. D'autres interventions ? Monsieur CAZORLA.

Yves CAZORLA : Bonsoir à toutes et à tous. Merci à Guy pour cette présentation intéressante. Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, mais je voulais juste rebondir sur le DOB (qui emploie le conditionnel, merci Guy). Comme la TOM, l'amélioration de l'épargne brute passerait par la réduction des AC reversées aux communes et permettrait d'atteindre chaque année un autofinancement proche de 3 millions. Aujourd'hui, c'est le conditionnel qui a été employé, ça me va bien. La façon de financer cet autofinancement n'a pas encore été arrêté et il y a d'autres pistes que j'ai entendues aujourd'hui, qui me vont bien aussi. Je crois qu'il faut en discuter, c'est un travail que nous devons mener ces prochains jours pour trouver la solution. Je pense qu'on ne doit pas s'interdire de penser à autre chose que les AC, parce qu'il y a aussi des contraintes sur les communes qui en ont et on ne peut pas balayer cela d'un revers de la main. Il est clair qu'il faut avoir de l'ambition mais il faut aussi avoir les pieds sur terre. Je me suis déjà exprimé sur le sujet lors du dernier conseil communautaire, je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit, mais cela reste valable aujourd'hui. Voilà, c'est juste une précision que je voulais amener à ce débat.

Jean-Christian REY : Merci Monsieur CAZORLA. J'apporterai quelques arguments. Tu as raison de dire que c'est du conditionnel puisque, par définition, c'est un débat. Je crois qu'ici on partage globalement et très largement les grandes orientations du projet de territoire et j'espère demain ses déclinaisons. Après, il faut trouver les moyens pour les mettre en place, comme tu viens de dire.

Je rappelle que les propositions qui sont faites à travers ces orientations budgétaires concernent les AC, sur les marges de manœuvre qui existent et sans avoir recours à la fiscalité, ce qui est important. Sur les économies, c'est évidemment un travail de tous les jours, mais n'oublions pas la façon dont nous sommes construits.

L'agglomération s'est construite d'une fusion d'intercommunalités ou de collectivités qui existaient avec des agents en place qui ont fusionné régulièrement. Vous avez dans le rapport, rien que l'an dernier, 21 personnes nous ont rejoints sur l'eau et l'assainissement. Ces 21 personnes ont été recrutées par les communes directement, on les a récupérées parce qu'elles sont payées par les budgets eau et assainissement et il y a forcément des doublons et des ceux. Cela met donc du temps, car les gens ne partent pas à la retraite tous les quatre matins, ou ne changent pas de collectivité tous les quatre matins. Il y a la rigidité financière chère à Yves, mais aussi la rigidité de la structure des ressources humaines qui est issue de notre passé commun. Je ne prendrai qu'un exemple sans citer de nom : notre précédent directeur des moyens généraux n'était pas un financier. Il est parti pour des raisons familiales, tout s'est bien passé, mais le recrutement derrière est un financier, quelqu'un qui met en place des dispositifs qui vont justement dans ce sens. À chaque fois que nous sommes en capacité de modifier l'organisation, on le fait.

Vous dire également que nous sommes une agglomération de services. N'oublions pas que dans le projet de territoire, la première demande de nos concitoyens (beaucoup de gens ont répondu au questionnaire ou été entendus en réunion ou en commission), ce sont des services en plus, dont ce qui revient en premier, c'est la mobilité. C'est la mobilité pour pouvoir se déplacer dans les transports en commun, la problématique du vélo, la mobilité respectueuse de l'environnement etc. Il y a ce vrai débat à avoir. C'est la mobilité, mais pas seulement. Quand on parle d'attractivité du territoire, un territoire est attractif aussi par ses services publics et par les services rendus au public sur nos communes. C'est un tout qui est sur cette agglomération de service, et le projet de territoire doit être aussi insufflé des investissements pour pouvoir répondre aux cinq défis qui ont été mis en avant par Guy AUBANEL, que j'ai été le seul à ne pas remercier et à féliciter de sa présentation (excuse-moi).

Voilà ce que je voulais dire à ce stade. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?
Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : Il y a une question que je souhaitais poser. Parmi les attributions de l'agglomération, il y a notamment le développement économique et je suis pour le coup assez d'accord avec ce que vient d'exprimer le maire de Bagnols, en disant qu'il faut savoir ce que l'on veut, notamment en termes de perspectives économiques. Auriez-vous des nouvelles concrètes concernant la dynamique du bassin d'emploi du Gard rhodanien ? On a voté tout à l'heure une motion pour l'EPR2, mais en étant lucide, c'est à l'horizon d'une vingtaine d'années (en retenant les chiffres relativement optimistes). Cela veut dire que cette installation n'est pas pour toute de suite. Certes, c'est une piste, mais elle n'est pas pour toute de suite. Par ailleurs, on avait évoqué les uns et les autres pendant la campagne électorale, le fait qu'il fallait développer parce que le nucléaire n'était pas forcément la dernière solution. Je me rappelle avoir assisté à une commission d'information (CLI) présidée par Monsieur PISA (je crois), où il y avait Monsieur Jean MATOU, un ancien préfet qui plaidait pour des reconversions. Le bilan était clair, c'est en filigrane qu'il fallait que les populations s'habituent à ce que leurs sources de revenus seraient autres que le nucléaire. Pour ma part, je n'ai pas du tout une opinion défavorable, mais simplement cet EPR2 est quand même une perspective à relativement long terme. C'est vrai que c'est du court terme au niveau d'une nation, mais au niveau économique d'une région, c'est du moyen, voire du long terme.

Donc, je repose la question, qu'avez-vous comme information sur la dynamique du bassin d'emploi ? À défaut d'avoir de grosses installations comme celle évoquée, il y a quand même pas mal de petites installations que nous avons d'ores et déjà perdues. J'ai quelques exemples, nous avons eu des échanges concernant Gifi ou Berlidon, et certains ont jeté l'éponge. Il y avait également la question du four de fusion qui, dans le cadre du démantèlement de Fessenheim, a été localisé ailleurs que chez nous. Bien entendu, ce sont parfois des installations et des équipements relativement modestes, mais qui ont toujours un rayonnement très important en termes économiques. Voilà, je vous pose la question parce que c'est l'un des enjeux de l'agglomération.

Jean Christian REY : Sur l'agglomération, je rappelle que nous sommes à 27 000 emplois avec 9 000 entreprises qui se partagent sur trois niveaux. Le tourisme est une manne importante en termes d'emplois avec des retombées économiques hors nuitées qui sont évaluées à 35 M€ sur quasiment deux mois, des projets extrêmement importants sur le sujet, des projets d'envergure (45 millions d'euros) sur l'édifice connu de tout le monde, mais également beaucoup de projets en cours avec des investisseurs qui se multiplient dans le rachat d'un certain nombre de structures. Le deuxième pilier est l'agriculture, et bien évidemment la viticulture, avec des problématiques d'irrigation, ou encore d'installation de jeunes. Demain, je serai avec Véronique HERBÉ pour rencontrer le directeur de la SAFER. On multiplie aussi les actions de promotion qui, en cette année *covidienne*, ont été très compliquées. Sur les cours du vignoble, il y a de grandes inégalités. Je rappelle que l'an dernier, il a fallu traverser les périodes de grêle et de gel, en plus de celle du Covid, et les prix ne sont pas forcément remontés. Là aussi, on essaie de mettre en place avec la filière, un certain nombre d'aides et de promotions, pour faire en sorte que la viticulture soit pour notre territoire une économie d'avenir. Cela veut dire qu'il faut travailler sur les problématiques d'irrigation, que ce soit avec des cépages résistants, avec un certain nombre de choses qui sont en train de sortir de la chambre d'agriculture avec qui on travaille. Mais, comme cela s'est passé à Saint-Etienne-des-Sorts tout récemment, c'est un projet d'ASA pour irriguer un plateau entre trois communes. Les 800 hectares qui se mobilisent aujourd'hui autour de Tavel pour pouvoir appréhender l'avenir, cela fait énormément de potentialités en termes d'économies et d'emploi. Et puis, le troisième pilier, qui est un pilier plus industriel et plus PME, qui fait de notre territoire 9 000 entreprises et 27 000 emplois, environ 1/4 est dans les 400 industries du territoire, qui font de notre territoire le deuxième site industriel. Bien sûr, il faut sans aucun doute se diversifier, mais j'espère que l'on pourra trancher le budget sur ce que l'on veut faire de ce qu'on appelle « l'ardoise Ecofret ». Si nous avions eu cinq ou six fois plus de foncier disponible, on aurait pu les vendre à tout le monde. Les demandes sont là, et notre plus gros problème aujourd'hui est un problème de foncier. On n'a quasiment plus de foncier disponible. On aménage la phase 2 à Saint-Laurent-des-Arbres (cela fait l'objet d'une délibération aujourd'hui), mais il nous manque du foncier, toute sorte de foncier. C'est l'objet de l'étude que j'appelle de mes vœux, qui doit partir avec nos collègues de la communauté de communes du Pont du Gard. Dans le Gard aujourd'hui, comme chez nous, on a énormément de problématiques autour du PPRI, des tremblements de terre, des problématiques de mines, enfin presque tous les risques majeurs sont concentrés dans le secteur, et, quand vous les avez tous enlevés, le foncier est difficile à trouver. Pour autant, on se mobilise. Je vois le député, je vois Pascal PERRIERE avec Sébastien BAYART, pour un projet avec EDF qui a changé de

localisation qui est resté sur le territoire de l'agglomération pour ce genre de problème. Aujourd'hui, il y a heureusement des perspectives sur ces trois volets économiques. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur VINDENT.

Thierry VINCENT : La question que je posais était pour mettre en corrélation la question de la fiscalité ou de diminuer les AC. Il est vrai que, alors même que nous avons tous légitimement des réticences à aller trop loin dans cette direction, il y a deux manières de l'augmenter, c'est-à-dire faire monter les taux ou avoir la chance de pouvoir élargir les bases d'imposition. C'est donc le principal levier économique que l'on peut élargir plus sérieusement les bases d'imposition.

Jean Christian REY : Si c'est ce que vous vouliez dire, il fallait le dire comme ça, Monsieur VINCENT, c'était plus simple.

Thierry VINCENT : Non, pas tout à fait. Je voulais quand même poser la question et vous seul pouviez répondre, à savoir quelles étaient les perspectives.

Jean Christian REY : Vous savez, j'ai beaucoup de défauts, mais quand on me demande la parole, je la donne en général. Donc, ce n'est pas la peine de la prendre, vous levez la main et vous l'aurez, vous n'êtes pas obligé de me répondre. Donc, je vous redis, sur ce que vous venez de dire, il y a deux choses. La première, l'élargissement de l'assiette, c'est ce qu'on fait, pour une raison simple, celle que l'élargissement du taux est quasiment impossible. Vous vous renseignerez auprès de vos collègues de la trésorerie qui vous expliqueront mieux que moi. Vous avez un taux de CFE qui doit être 26,95 % (de mémoire), c'est un taux lissé. Chaque fois qu'on veut le récupérer, une commune ou une communauté, il bouge, c'est la cible, c'est-à-dire qu'il y a des entreprises qui sont parties de 5 ou 6 et qui vont arriver jusqu'à 26,95 et qui vont mettre des années pour y arriver, et d'autres qui sont parties de 30 ou 40, par exemple la partie sur l'ancien Grand Avignon qui doit avoir une CFE de 36 ou 37 et qui descend jusqu'à 26,95 qui est le taux pondéré cible. Ce taux pondéré cible n'est bougeable qu'à une seule condition, celle que la quasi-totalité des communes bougent elles-mêmes leur foncier bâti. Admettons que les communes bougent de 10 % leur foncier bâti, cela déclenche de facto la possibilité de bouger d'autant le taux de CFE. En l'absence de mouvement de foncier bâti sur la part des communes, il est impossible de changer le taux de CFE des entreprises. Donc, on voudrait toucher la CFE des entreprises aujourd'hui, qu'on ne pourrait pas le toucher. Monsieur CELLIER.

Anthony CELLIER : Merci Président. Je voulais juste partager une réflexion personnelle. Je trouve qu'il est assez savoureux de dire qu'il n'était peut-être pas nécessaire de compter sur notre savoir-faire en matière de filière nucléaire et d'avoir pour seule référence un projet (dont vous confondez l'origine, à mon avis), four à fusion, je ne vois pas trop de quoi vous voulez parler, mais quand vous parlez de Fessenheim, étant de la mission Fessenheim à l'Assemblée nationale, j'imagine que vous parlez du Technocentre. Le Technocentre a toujours été fléché sur Fessenheim. Le sujet sur lequel on travaille à l'agglomération du Gard rhodanien (avec Monsieur BAYART entre autres), c'est plutôt Cyclife, filière d'EDF, sur un site ayant pour objectif d'accueillir des guides de grappes qui seraient découpés et reconditionnés dans le cadre d'une économie circulaire pour la filière nucléaire.

Mais au-delà dans le territoire, avec les deux EPCI du Pont du Gard et du Gard rhodanien, on a mis en place la CleanTech Vallée et le contrat de transition écologique. Si vous avez suivi, c'est la deuxième session de l'incubation, cela va booster 12 nouvelles entreprises sur le territoire, entreprises boostées par des grands frères issus de la filière nucléaire (Ourano, CE1, EDF) mais pas seulement, Sanofi aussi, BRN, entre autres. Ces « grands frères » (comme je les appelle) sont là pour aider ces entreprises, TPE et PME, qui ont trouvé un site (CleanTech Vallée) pour pouvoir grandir, trouver des marchés, se positionner sur les marchés à l'international, dans nos territoires. Elles ont trouvé un terrain propice à l'installation. C'est ce qu'on essaie de porter. C'est capitaliser, sur cet atout majeur dont notre territoire bénéficie, la filière nucléaire, ses compétences, son ingénierie, sa R&D, et la faire « viraliser » (excusez-moi du terme en ce moment) au-delà de nos territoires. Peut-être que là où on pourrait se rejoindre sur l'analyse, il est temps que nos TPE et nos PME locales regardent au-delà du territoire du Gard rhodanien pour entrer en compétition sur les marchés extérieurs au Gard rhodanien. C'est exactement ce qu'on essaie de faire avec ce projet EPR. On essaie de créer un lien entre trois régions et quatre départements, on est sur la même projection sur les années à venir. C'est cela aussi un projet de territoire. Je ne sais pas si cela répond à la question de Monsieur VINCENT, mais l'idée qu'on est en train de développer dans ce territoire, au bénéfice de la filière nucléaire, c'est celui-ci. Il y a un écosystème pérenne, solide. Je vous rappelle qu'en pleine pandémie, de l'autre côté de la région Occitanie, toute une filière est en train de trembler, de s'écrouler, avec des difficultés pas possibles pour se projeter sur les dix prochaines années, c'est la filière aéronautique. La seule qui n'a pas bougé, qui est solide et sur laquelle on peut s'appuyer (en région Occitanie en tout cas), c'est la filière nucléaire. C'est un atout majeur sur lequel il faut que l'on capitalise. Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, je vous rejoins, mais c'est bien ce sur quoi on travaille grâce au contrat de transition écologique, la CleanTech Vallée et Territoire d'Industrie.

Jean Christian REY : Merci Monsieur CELLIER. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur VINCENT.

Thierry VINCENT : Merci pour ces précisions, Monsieur le Député. Au cas présent, effectivement je vais le confirmer, c'est bel et bien ce qu'on appelle un four de fusion. Il s'agit d'un équipement qui aurait pu être à Tricastin. Sur le site de Marcoule, il était extrêmement peu probable. Effectivement, le dispositif a été installé ailleurs. Ce n'est pas de votre fait, ce n'est pas parce que vous avez été amené à avoir des responsabilités dans une commission nationale qui planche sur le sujet, que vous avez la responsabilité de ce qui s'est passé. Mais c'est du détail.

Concernant CleanTech Vallée et Territoire d'Industrie, avez-vous le nombre d'emplois créés de manière concrète ? Effectivement, il y a les « grands frères » (il y a aussi Daher, très important), mais je ne sais, il faudrait peut-être avoir une vision plus claire pour savoir ce que cela rapporte en termes de création d'emplois. Mais, dans mes propos, il n'y a pas nécessairement un blâme général. Il y a des questions, c'est tout.

Jean Christian REY : Je ne suis pas sûr que l'on soit nombreux à vous donner l'autorité nécessaire pour donner des blâmes ou distribuer des points. Ne vous inquiétez pas, on ne l'avait pas mal pris.

Thierry VINCENT : C'est l'essentiel.

Jean Christian REY : Je pense que personne n'avait imaginé que vous distribuez bons points, images, blâmes ou autres caricatures de ce style.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Bien, je vous propose de prendre acte que la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 a eu lieu.

Je vous précise qu'on espère voter le budget, le projet de territoire etc. pour le 12 avril prochain, mais il n'est pas du tout sûr vu les incertitudes. Encore une fois, on ne doit le voter que lorsque l'état 1259 nous est notifié. C'est vrai pour nos communes et pour l'agglomération. Nous attendons l'état 1259 avec impatience, mais ils ont repoussé la possibilité de quinze jours. Je meuble parce que je n'ai plus d'écran derrière. On va d'abord voter le fait qu'il y a eu débat.

Est-ce qu'il y a des votes contre le fait qu'il y a eu débat ? Des abstentions ?

Le débat a eu lieu. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 9

Rapporteur : Claire LAPEYRONIE

OBJET : Dépôt de dossier de candidature pour le 4ème Appel à projet relatif aux transports aux communs en site propre (TCSP) et pôles d'échanges multimodaux (PEM) – Calendrier 2021-20251°) Note synthétique de présentation :

Le Ministère en charge des transports lance son 4^{ème} Appel À Projets TSCP PEM, pour un dépôt de dossier au 30 avril 2021.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit la poursuite du soutien de l'État en faveur des transports du quotidien. Le présent appel à projets vise ainsi à promouvoir de nouveaux projets de transport collectif en site propre (TCSP) ainsi que de pôles d'échanges multimodaux (PEM).

Les projets de PEM éligibles à cet appel à projets devront être desservis par des transports collectifs non urbains (périmètre ferroviaire pas éligible).

Au vu des projets de PEM prévus sur le territoire du Gard rhodanien, sur les communes de Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise à terme, l'Agglomération pourra déposer un dossier pour cet appel à projets, qui prévoit pour la première fois un onglet dédié aux PEM.

Il est précisé que pour répondre à ce 4^{ème} AAP TCSP PEM l'Agglomération devra déposer deux dossiers, un par site.

Cet appel à projets intervient dans un contexte confronté à des enjeux environnementaux majeurs, notamment celui du changement climatique. Un effort doit être réalisé en ce sens pour limiter les gaz à effet de serre.

La crise sanitaire de l'année 2020 a affecté la fréquentation des réseaux de transport en commun. Le lancement de cet appel à projets illustre la volonté de l'État d'accompagner les autorités organisatrices de la mobilité afin de rétablir une dynamique de croissance de la fréquentation des transports collectifs sur le territoire français.

Question présentée à la Commission Mobilités et Déplacements du mardi 9 février 2021.

Claire LAPEYRONIE : Ce soir, on vous demande l'autorisation de déposer un dossier de candidature pour un appel à projets relatif aux Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et lié au PEM de notre territoire. Le ministère en charge des transports a lancé cet appel à projets et il faut déposer le projet avant le 30 avril prochain. On a eu une vision il n'y a pas très longtemps avec le Gard qui nous a confirmé que l'on pouvait déposer ce dossier. On en a parlé à la commission Mobilités et Déplacements en février. On vous demande donc l'autorisation de déposer cette candidature, à savoir qu'à l'échelle du pays, c'est 450 M€ qui seront mobilisés pour cet appel à projets particulier.

Jean Christian REY : Merci Madame LAPEYRONIE.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

AR PREFECTURE

030-200034692-20210705-DEL65_2021-DE

Regu le 07/07/2021

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 3 abstentions du Front National.

La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n° : 10

Rapporteur : Christophe SERRE

OBJET : Désignation des représentants à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie1°) Note synthétique de présentation :

La Région Occitanie a initié en 2016 une organisation inédite au travers de l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Elle est composée de 158 élus représentatifs ne siégeant pas au Conseil Régional, eux-mêmes désignés de façon paritaire par les élus de leur agglomération, de leur métropole, de leur bassin de vie ou de leur territoire de projet.

L'Assemblée des Territoires s'attache à faire vivre concrètement l'équité territoriale, à développer les réciprocités et à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue au plus près des besoins des citoyens de l'Occitanie.

Ses principaux objectifs sont regroupés autour de 3 enjeux majeurs :

- Être un espace de concertation et de proposition au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences,
- Constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires,
- Favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques nouvelles.

Notre territoire est représenté au sein de l'Assemblée des Territoires par un membre titulaire et un membre suppléant nommés pour une période de six ans.

Les élections municipales ayant modifié la représentation des élu-e-s, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants.

Question présentée à la commission Environnement et Territoires le 4 février 2021

Christophe SERRE : Il s'agit de désigner des représentants de l'agglomération qui siégeront à l'assemblée des territoires de la région Occitanie. Cette assemblée des territoires avait été créée en 2016, regroupant 158 élus de l'ensemble de la région Occitanie. C'est principalement les EPCI qui siègent au sein de cette assemblée des territoires qui travaille sur trois enjeux : être un espace de concertation et de proposition au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences : constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires ; favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques nouvelles.

Il faut donc rappeler que nous désignons deux représentants, un titulaire et un suppléant, qui soient nommés pour six ans. Il est proposé moi-même en titulaire, et un suppléant, Claire LAPEYRONIE pour siéger à cette assemblée des territoires de la région Occitanie.

Jean Christian REY : Y a-t-il des questions ou des remarques sur la proposition de Claire LAPEYRONIE et de Christophe SERRE ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Trois oppositions du Front National. Y a-t-il des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie.

Question n° : 11

Rapporteur : Sébastien BAYART

OBJET : Participation 2021 aux Chantiers d'Utilité Sociale1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dans le cadre de sa politique de l'Insertion par l'Activité Économique, s'appuie en 2021 sur un opérateur associatif, Le Passe Muraille, afin de proposer différents chantiers. Elle sera attentive à la diversification des axes d'intervention.

Nature des travaux proposés :

Petit patrimoine	Murets en pierres, lavoirs, calvaires, ...
Environnement	Débroussaillage, petit aménagement paysagé, ...
Rénovation 2 ^e œuvre et bâtiment	Peinture, petit carrelage, cloison sèche, ...
Numérique	Flyers, bulletins municipaux, ...

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à mettre à disposition de l'association des locaux situés à l'Espace Paul-Ulmann à Bagnols-sur-Cèze et à verser une subvention annuelle de 177 000 €.

Question présentée à la Commission Économique du 09 février 2021

Sébastien BAYART : Bonsoir à toutes et à tous. C'est la participation pour l'année 2021 aux chantiers d'utilité sociale. [*Lecture de la délibération*] Je pense que toutes les communes connaissent cette association qui réalise de très beaux travaux. La question a été présentée à la commission économique du 9 février 2021, merci.

Jean Christian REY : Merci Monsieur BAYART. Y a-t-il des questions ? Vous connaissez tous les CUS. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Anthony CELLIER nous quitte et donne procuration à Philippe BERTHOMIEU pour la suite des débats.

Question n° : 12

Rapporteur : Sébastien BAYART

OBJET : Cotisation 2021 à l'association Initiative Gard1°) Note synthétique de présentation :

L'association Initiative Gard agit pour le développement économique. Elle accorde principalement des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire du Gard.

Dans le cadre de cette mission, Initiative Gard s'engage à respecter les principes de la convention signée avec l'Agglomération et de fait à travailler en collaboration étroite avec le pôle Attractivité Économique pour assurer les missions de l'association.

En effet, Initiative Gard s'engage à animer, gérer et développer son action sur le territoire de l'agglomération du Gard rhodanien, à assurer une présence régulière d'un chargé de mission au sein du bâtiment Office des Entreprises, dédié au tissu économique et à appuyer les entreprises dans leur projet.

Ainsi, sur notre territoire, en 2020, 11 entreprises ont bénéficié du soutien d'Initiative Gard, à travers 206 000 € prêtés à 0 % ; ce soutien a consolidé l'obtention, par ces mêmes entreprises, de prêts bancaires classiques pour un complément total de 1 036 881 € (effet de levier) et de fait permis la création ou le maintien de 30 emplois.

La cotisation demandée pour l'année 2021, s'élève à 37 750,50 €, à l'identique de celle de 2019 et de 2020 ; elle est calculée sur la base de 0,50 €/habitant.

Le montant de la cotisation est directement réinjecté sur notre territoire.

Cette question a été présentée à la commission Attractivité Économique du 9 février 2021.

Sébastien BAYART : [*Lecture de la délibération*]

Jean Christian REY : Merci Monsieur BAYART. Y a-t-il des questions ? Madame VANDEMEULEBROUCKE.

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE : Je renouvelle ce que j'ai dit la dernière fois. Je vais m'abstenir puisque j'ai eu un refus de subvention attribuée sur un projet que j'ai personnellement au niveau de la commune, avec des observations qui n'étaient pas du tout adaptées à la situation.

Jean Christian REY : On a déjà fait remonter.

Y a-t-il d'autres interventions. Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 3 abstentions, Front National et Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 13

Rapporteur : Yves CAZORLA

OBJET : Garantie d'emprunt à la SEGARD pour la zone de Tésan.1°) Note synthétique de présentation :

La ZAE de Tésan, basée sur la commune de Saint-Laurent-des-Arbres est en concession auprès de la SEGARD qui en gère l'aménagement et la commercialisation. Cette zone se divise en deux parties : Plan Nord et Plan Sud.

Le Plan Nord est à ce jour totalement aménagé et commercialisé.

La Phase 1 de Plan Sud est en phase d'être totalement commercialisée en 2021.

Les travaux de la Phase 2 de Plan Sud vont commencer au deuxième trimestre 2021.

Pour engager ces travaux, la SEGARD a contracté un emprunt dont le montant total s'élève à 1 300 000 €.

Ainsi, et conformément aux engagements contractuels, la SEGARD a sollicité la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour l'octroi d'une garantie d'emprunt à concurrence de 80 % de l'emprunt total pour le financement de la phase 2 de Plan Sud, soit 1 040 000 €.

IL est proposé d'accorder la garantie de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour la durée totale du prêt, soit 48 mois.

Cette question a été présentée à la Commission économique du 9 février 2021.

Yves CAZORLA : [*Lecture de la délibération*].

Jean Christian REY : Merci Monsieur CAZORLA. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 3, Front National.

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 14

Rapporteur : Yves CAZORLA

OBJET : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités de Bernon à Tresques1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien commercialise la zone d'activités de Bernon située sur la commune de Tresques.

Dans ce cadre, M. BONZI, gérant de la société SMTB, souhaite acquérir le lot 5, d'une contenance de 1 092 m², cadastré AI 283 sur cette zone, pour un montant de 37 429,60 euros toutes taxes comprises (soit 29 € HT/m²). Il s'agit d'une entreprise de services en serrurerie, métallerie et tuyauterie.

L'ensemble des actes préparatoires ont été effectués : signature du compromis, saisine de France Domaines, découpage cadastral.

De ce fait, l'acte authentique peut être signé.

Il convient d'autoriser le Président à procéder à la vente.

Cette question a été présentée à la commission développement économique du 9 février 2021.

Yves CAZORLA : [*Lecture de la délibération*].

Jean Christian REY : Merci Monsieur CAZORLA. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 3, Front National.

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 15

Rapporteur : Véronique HERBÉ

OBJET : Attribution d'une subvention à la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De Ferme en Ferme »1°) Note synthétique de présentation :

« De Ferme en Ferme » est une manifestation qui se déroule habituellement chaque année, le dernier week-end d'avril sur de nombreux départements français.

Initialement prévue en avril 2020, cette manifestation, pour cause de COVID, avait tout de même été décalée et s'est déroulée fin septembre 2020.

Le principe consiste, pour les exploitants de domaines agricoles, à ouvrir, leurs portes, sur ces deux jours, et proposer ainsi au public de découvrir leur(s) activité(s).

Cette année encore, la Fédération Départementale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural) organise l'événement, dans le Gard, les 24 et 25 avril 2021.

Depuis 2015, notre Agglomération soutient cette opération car elle s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du savoir-faire de nos producteurs locaux.

De plus, un circuit (parmi les 6 existants du département) a été spécifiquement nommé « Gard Rhodanien et Val de Cèze » et 12 exploitants de notre territoire ouvriront leur domaine cette année à l'attention des familles.

Ce circuit bénéficiera d'une large visibilité : des dépliants (tirés à 40 000 exemplaires dans le Gard) fournis par le FD CIVAM pour une mise à disposition notamment dans les Bureaux d'Informations Touristiques, des affiches, des banderoles, un site Internet officiel « De Ferme en Ferme », radios, ...

Bien sûr, l'Agglomération appuiera localement l'information sur différents supports de communication.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard pour soutenir la manifestation « De Ferme en Ferme 2021 ».

Cette question a été présentée à la Commission Attractivité Économique du 09 février 2021

Véronique HERBÉ : Il s'agit ce soir de voter une attribution de subvention à la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De ferme en ferme ». [*Lecture de la délibération*]. Il est très important de soutenir nos producteurs locaux aujourd'hui. Je vous invite à soutenir cette manifestation, je souhaite que nous fassions vraiment corps avec cette manifestation. Je vous remercie.

Jean Christian REY : Merci Madame HERBÉ. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 16

Rapporteur : Olivier JOUVE

OBJET : Reversement de la subvention pour le schéma directeur de Saint-Julien de Peyrolas suite à une erreur de versement1) Note synthétique de présentation :

Dans le cadre du service de l'eau et de l'assainissement, une subvention due à la commune de Saint-Julien de Peyrolas a été versée à tort à l'Agglomération.

Il convient de régulariser cette situation et de reverser à la Commune de Saint-Julien de Peyrolas la somme de 24 426,90 €.

Olivier JOUVE : Il s'agit de restituer une subvention qui avait été attribuée à tort à l'agglomération et qui devait rester à la commune de Saint-Julien-de-Peyrolas dans le cadre d'une subvention sur le schéma directeur. La somme est de 24 426,90 €.

Jean Christian REY : Merci Monsieur JOUVE. C'est eux qui ont payé les travaux et c'est nous qui avons reçu la subvention, on rectifie donc le tir (oui, cela fait de la trésorerie). Je cherche Claude, mais je crois qu'il n'est pas.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 17

Rapporteur : Benoît TRICHOT

OBJET : Convention 2021 avec l'Office de Tourisme de Provence Occitane et versement d'un acompte sur subvention.1°) Note synthétique de présentation :

Pour répondre aux exigences de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération a délibéré le 17 octobre 2016 sur la création d'un office de tourisme communautaire unique sous forme d'une association de loi 1901.

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme est donc confiée par délégation auprès d'une structure associative « Office de tourisme de Provence Occitane »

De plus, il a été décidé qu'à partir de 2021, l'ensemble du personnel non-titulaire serait embauché directement par l'Association.

À ce titre, il convient de verser à l'office de tourisme une avance de subvention de 100 000 € couvrant une partie des actions et des salaires du 1^e semestre 2021, telles qu'explicitées dans la convention d'objectifs et de moyens annexée.

Ce document précise les missions déléguées, les objectifs à atteindre et les moyens financiers apportés à l'office de tourisme.

Pour 2021, l'Office de Tourisme de Provence Occitane travaillera sur 4 objectifs prioritaires :

- Le développement de la notoriété de la destination Provence Occitane,
- Le développement des animations et événements du territoire,
- L'aide à la commercialisation et à la professionnalisation des acteurs touristiques,
- Le développement de l'accueil touristique, sur tous les supports (Accueil digital, accueil physique, accueil mobile).

Question présentée à la Commission Développement Économique du 09.02.2021 et au Comité d'Orientation Stratégique et de Surveillance du 12.02.2021.

Benoît TRICHOT : [*Lecture de la délibération*]

Jean Christian REY : Merci Monsieur TRICHOT. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3, Front National.

Y a-t-il des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 18

Rapporteur : Olivier ROBELET

OBJET : Convention pré-opérationnelle pour une mission d'acquisitions foncières confiée à l'Établissement Public Foncier Occitanie sur le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) à Bagnols-sur-Cèze

1°) Note synthétique de présentation :

Inscrite au dispositif national « Action Cœur de Ville », la ville de Bagnols-sur-Cèze souhaite améliorer l'attractivité de son territoire de manière intégrée autour des 5 axes du programme :

- Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs ;

Deux études ont permis de définir une stratégie et un projet urbain ambitieux : une étude globale et une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine).

Cette dernière a pré-identifié des opportunités foncières ; c'est pourquoi, la commune a saisi l'EPF d'Occitanie en janvier 2020 pour engager une veille foncière sur le périmètre ORT, puis affiner une stratégie foncière sur le cœur de ville.

Ainsi, la commune de Bagnols-sur-Cèze, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'EPF d'Occitanie ont convenu de mettre en place une convention dite pré-opérationnelle afin de réaliser des études foncières et d'analyser les opportunités foncières.

Cette question a été évoquée et présentée à la commission des solidarités du 11 février 2021.

Olivier ROBELET : [*Lecture de la délibération*]

Jean Christian REY : Merci Monsieur ROBELET. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 3 oppositions du Front National.

Y a-t-il des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° : 19

Rapporteur : Michèle FOND THURIAL

OBJET : Contrat de ville Gard Rhodanien – Programmation 2021

1) Note synthétique de présentation :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la signature du Contrat de ville conclu à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020.

Le Contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020 prolongé jusqu'en 2022 a été signé le 9 juillet 2015.

Le décret du 30 décembre 2014 a défini la géographie prioritaire et identifie les quartiers prioritaires des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze et du centre ancien pour la commune de Pont-Saint-Esprit.

Le Contrat de ville comporte un appel à projets annuel cofinancé par les collectivités, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (État), la Région Occitanie et le Conseil départemental du Gard.

À la suite du lancement et de l'instruction de l'appel à projet 2021, la programmation fait apparaître :

- 62 dossiers de demande de subvention déposés au service politique de la ville.
- 49 dossiers déposés par 27 porteurs associatifs et 13 projets par les collectivités et leurs établissements publics.
- Un volume de demande financière de 1 234 977 € incluant les valorisations.

Il convient :

- D'approuver le tableau de financement pour l'appel à projet 2021 du contrat de ville ci-joint,
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les financements du contrat de ville pour la maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) correspondant au cofinancement du poste d'ingénierie du contrat de ville, et pour la coordination de l'atelier Santé Ville (ASV) pour l'année 2021,
- D'octroyer les subventions suivantes :
 - 10 000 € pour le projet « épicerie solidaire » de la Maison des Alternatives Solidaires,
 - 10 000 € à Riposte au titre de l'action Point Écoute Santé,
 - 1 500 € à la Mission Locale Jeunes pour les projets d'accompagnement des jeunes aux manifestations liées à l'emploi, le club des filles et les métiers en réalité virtuelle et sensibilisation à l'alternance,
 - 5 000 € au Centre de Jeunes du Tricastin pour ses ateliers d'apprentissage de la langue française et les ateliers sociolinguistiques pour adultes du Gard rhodanien,
 - 1 000 € à Créaconte pour le projet d'ateliers de préparation aux entretiens d'embauche avec des outils innovants et interactifs,

500 € à PEPS pour les ateliers mobilités, plate-forme mobilité de conseil et d'orientation,
500 € à l'UFOLEP pour le parcours coordonné, projet de formation au Certificat de Qualification Professionnelle.

Question présentée à la Commission solidarités et Territoires du 11 février 2021.

Michèle FOND-THURIAL : [*Lecture de la délibération*] Je voudrais insister auprès de vous sur l'importance de la politique de la ville dans ce qu'elle apporte à la cohésion sociale, au développement de l'éducation et du cadre de vie, éléments qui prennent toute leur part dans la réduction de la fracture sociale. Il est aussi important de soutenir le dynamisme des associations porteuses de projet qui s'investissent et qui y croient. Je vous remercie.

Jean Christian REY : Merci Madame FOND THURIAL. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? 3 FN.

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n°20

Rapporteur : Patrick PANNETIER (absent)

OBJET : Rémunération des saisonniers vacataires.

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien recrute du personnel vacataire pour assurer les actions suivantes :

- Les accueils de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans (à l'exclusion des accueils périscolaires),
- Les accueils de jeunes de 12 à 17 ans.

Compte tenu de la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2021, il est proposé de revaloriser la rémunération des animateurs et directeurs vacataires comme suit :

- Animateur
 - ✓ Forfait Journée de 7 heures : 71,75 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures : 123 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures – dimanche et jour férié : 246 € brut/jour,
 - ✓ Heure complémentaire : 10,25 € brut/heure,
- Directeur
 - ✓ Forfait Journée de 7 heures : 78,75 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures : 135 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures – dimanche et jour férié : 270 € brut/jour,
 - ✓ Heure complémentaire : 11,25 € brut/heure.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 9 mars 2021,

Jean Christian REY : En l'absence de Patrick PANNETIER, la rémunération des emplois saisonniers vacataires. Vous savez que nos vacataires sont ceux que l'on prend principalement pour les centres aérés et les accueils de loisir sans hébergement. C'est indexé sur le prix du SMIC qui a été revalorisé au 1^{er} janvier et donc on revalorise de la même proportion.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie.

Et comme je le dis à chaque fois, si vous connaissez des gens qui passent le BAFA ou des choses comme ça, n'hésitez pas à nous faire passer leur CV parce qu'on a parfois du mal à avoir la totalité de nos effectifs, notamment l'été.

Question n° 21

Rapporteur : Patrick PANNETIER (absent)

OBJET : Apprentissage 2021 - modification.1°) Note synthétique de présentation :

Compte tenu du départ d'un agent au service des Ressources Humaines et de la demande pour un apprentissage en Master Management en Ressources humaines reçue en janvier 2021, il est proposé de créer ce nouvel apprentissage.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 9 mars 2021,

Jean Christian REY : Il s'agit d'une modification avec l'opportunité suite au départ d'un agent de pourvoir à une demande pour un apprentissage en master management en ressources humaines. Il faut donc créer ce nouvel apprentissage. Rappelez-vous la dernière fois, nous avons supprimé car nous n'avions pas réussi à trouver, je ne sais plus dans quel domaine, et donc cela compense.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n° 22

Rapporteur : Patrick PANNETIER (absent)

OBJET : Modification du tableau des effectifs.1°) Note synthétique de présentation :

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2021, pour tenir compte :

- De la pérennisation de 3 emplois dans le service prévention et gestion des déchets, 2 à temps non complet à 28h hebdomadaires, et 1 à temps complet ;
- De la pérennisation d'un emploi à temps non complet à 30h hebdomadaires à la cuisine centrale ;
- De la pérennisation d'un emploi à temps complet au service informatique ;
- De la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe contractuel au titre de l'article 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 au service du secrétariat général.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 9 mars 2021.

Jean Christian REY : Il s'agit de pérenniser trois emplois dans le service prévention et gestion des déchets. Ces quatre CDD existaient sur des postes pérennes et donc que l'on pérennise. Il y a donc la pérennisation des emplois à la déchetterie, d'un emploi à temps non complet à la cuisine centrale, d'un emploi à temps complet au service informatique, et de la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe contractuel au secrétariat général.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

La question est adoptée. Je vous remercie. Question suivante.

Question n°23

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Information sur les Décisions du Président.

4	11/02/21	Tarification des droits d'occupation sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Laudun-l'Ardoise
5	11/02/21	Tarification des droits d'occupation sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Bagnols-sur-Cèze.
6	22/02/21	Avenant – délai prolongeant la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) relative aux immeubles de Grand Delta Habitat dans les QPV du Gard rhodanien.
7	22/02/21	Avenant – délai prolongeant la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) relative aux immeubles d'Habitat du Gard dans les QPV du Gard rhodanien.
8	22/02/21	Avenant – délai prolongeant la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) relative aux immeubles de « Un toit pour tous » dans les QPV du Gard rhodanien.
9	22/02/21	Demande de subvention à l'État au titre de la DSIL : réhabilitation énergétique du hall d'accueil du multi-accueil de Connaux
10	23/02/21	Demande de subvention à l'État au titre de la DSIL : réhabilitation énergétique du Relais Assistants Maternels de Bagnols-sur-Cèze
11	23/02/21	Demande de subvention à l'État au titre de la DSIL : réhabilitation énergétique de l'ALSH de Saint-Geniès de Comolas.

Jean Christian REY : [*Lecture des décisions*]

Avant de nous quitter, on va faire un petit point sur l'état des différents marchés qui s'affichent. Je donne à la parole à Monsieur PETITJEAN.

Elian PETITJEAN : Merci Monsieur le Président. Le marché qui est important, c'est sur l'enquête pour l'élaboration du fichier des redevables et de distribution des bacs. Cela concerne la taxe incitative. C'est l'enquête avec les particuliers. C'est 628 300 €.

Il y a eu aussi le lot pour l'acquisition des bacs. C'est le bordereau de prix unitaire. En fonction du nombre de bacs, les prix ne seront pas changés.

Ensuite, vous avez le schéma directeur de Saint-Laurent-de-Carnols pour 30 899 €.

Puis, vous avez le bureau d'études pour l'élaboration d'un plan de mobilité simplifiée qui concerne le transport urbain pour les besoins. C'est pour savoir si, pour les particuliers ou les écoliers, les arrêts sont bien positionnés. Il y a toute une étude lancée là-dessus, c'est la société Iris (Conseil / Région) pour 49 237,50 €.

Voilà pour ces marchés passés dernièrement.

Jean Christian REY : Merci Monsieur PETITJEAN. Y a-t-il des questions sur ces marchés ? Il n'y a pas de questions.

Juste un mot avant de lancer la séance. Puisque le prochain conseil d'agglo risque d'être un peu long – il y aura le budget, les comptes administratifs, les comptes administratifs de tous les budgets annexes, les budgets et ceux de tous les budgets annexes (en tout cas, je l'espère, si nous avons eu l'état 1259 d'ici là), le projet de territoire, le pacte fiscal et financier, le schéma de mutualisation, plus les diverses autres questions –, tout cela pour vous dire qu'il sera fixé exceptionnellement à 14 heures, lundi 12 avril. Si nous sommes toujours dans la situation d'urgence sanitaire telle qu'on la vit, ce sera toujours la même chose, c'est-à-dire filmée etc., le quorum toujours au tiers, et donc si certains ne peuvent pas venir pour des raisons professionnelles, on peut le comprendre, sinon on peut faire aussi des attestations pour celles et ceux qui en ont besoin pour leurs entreprises respectives.

Voilà, lundi 12 avril, 14 heures, ici même. Merci, bonne soirée.

* * *